



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Compte d'Etat

Comptes spéciaux

Extrait: Domaine des écoles polytechniques fédérales

2009

Table des matières

| | Page | |
|----------|--|-----------|
| 3 | Domaine des écoles polytechniques fédérales | 27 |
| 31 | Introduction | 27 |
| 311 | Portrait | 27 |
| 312 | Politique du domaine des EPF | 28 |
| 313 | Rapports | 28 |
| 32 | Commentaire sur le compte annuel | 29 |
| 321 | Aperçu général | 29 |
| 322 | Résultats du compte annuel | 30 |
| 33 | Compte annuel consolidé | 33 |
| 331 | Compte de résultats consolidé | 33 |
| 332 | Compte des investissements consolidé | 33 |
| 333 | Compte des flux de fonds consolidé | 34 |
| 334 | Bilan consolidé | 35 |
| 335 | Etat du capital propre consolidé | 36 |
| 34 | Annexe au compte annuel consolidé | 37 |
| 341 | Généralités | 37 |
| 342 | Explications relatives au compte annuel consolidé | 40 |
| 343 | Autres explications | 53 |
| 35 | Information sectorielle / comptes individuels | 55 |
| 351 | Compte de résultats par unité de consolidation | 55 |
| 352 | Compte des investissements par unité de consolidation | 56 |
| 353 | Compte des flux de fonds par unité de consolidation | 57 |
| 354 | Bilan par unité de consolidation | 58 |
| 36 | Informations complémentaires | 59 |
| 361 | Investissements de la Confédération dans les immeubles utilisés par le domaine des EPF | 59 |
| | Rapport de l'organe de révision | 60 |

31 Introduction

311 Portrait

Le domaine des EPF comprend les écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL), ainsi que l'Institut Paul Scherrer (IPS), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE). En font également partie le Conseil des EPF (organe de direction stratégique du domaine), son service d'état-major et la commission de recours interne des EPF.

- *Ecoles polytechniques fédérales (EPF)*

Les écoles polytechniques fédérales (EPF) sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, dotés de la personnalité juridique (loi sur les EPF, art. 5, al. 1; RS 414.110). Leurs activités d'enseignement et de recherche couvrent les sciences de l'ingénieur, les sciences naturelles, l'architecture et les mathématiques, ainsi que les disciplines apparentées, avec une composante de sciences humaines et sociales. Elles encouragent l'enseignement et la recherche pluridisciplinaires. Pour autant que cela soit conciliable avec leur mission d'enseignement et de recherche, elles peuvent accepter des mandats de formation et de recherche ou fournir des prestations en matière de transfert de connaissances et de technologies. Elles collaborent avec d'autres établissements de formation et de recherche suisses ou étrangers. Elles coordonnent en particulier leurs activités avec les universités cantonales et participent aux efforts nationaux de coordination et de planification de l'enseignement supérieur.

- *Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)*

Un personnel de 9582 personnes (personnes en formation non comprises), dont 400 professeurs, encadre 16 228 étudiants, dont 3396 doctorants, en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et le transfert de connaissances et de technologies. Durant l'année 2009, 1317 diplômés et masters ainsi que 651 doctorats ont été décernés. Les unités de recherche de l'EPFZ (départements) couvrent les domaines d'enseignement et de recherche suivants: architecture; génie civil, géodésie et environnement; génie mécanique et procédés techniques; technologies de l'information et électrotechnique; informatique; sciences des matériaux; biosystèmes; mathématiques; physique; chimie et sciences biologiques appliquées; biologie; sciences de la terre; sciences de l'environnement; agronomie et sciences alimentaires; management, technologie et économie; sciences humaines, sociales et politiques.

- *Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)*

Les 270 professeurs et 4619 collaborateurs scientifiques, administratifs et techniques de l'école (personnes en formation non comprises) encadrent 7162 étudiants en formation initiale, dont 1785 en doctorat, ainsi que les étudiants suivant des cours de formation continue et de perfectionnement.

Durant l'année 2009, 671 diplômés et masters ainsi que 311 doctorats ont été décernés. Les activités d'enseignement et de recherche et le transfert de connaissances et de technologies sont structurés en facultés, comme suit: Sciences de base; Sciences et techniques de l'ingénieur; Informatique et communications; Environnement naturel, architectural et construit; Sciences de la vie; sciences humaines et sociales; Collège des Humanités et Collège du Management de la Technologie.

- *Etablissements de recherche du domaine des EPF*

Les quatre établissements de recherche du domaine des EPF sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération dotés de la personnalité juridique. Ils font de la recherche dans leurs domaines respectifs et fournissent des services à caractère scientifique et technique. Ils collaborent avec les hautes écoles fédérales et cantonales, ainsi qu'avec la communauté scientifique internationale. Leur équipement de recherche est également à la disposition des chercheurs des hautes écoles et des établissements de recherche publics suisses.

- *Institut Paul Scherrer (IPS)*

Ce centre de recherche multidisciplinaire en sciences naturelles et de l'ingénieur regroupe quelque 1750 collaborateurs. Ses domaines de recherche sont les solides et les sciences des matériaux, la physique des particules élémentaires et l'astrophysique, la biologie et la médecine, la recherche sur l'énergie et l'environnement. L'IPS conçoit, réalise et exploite de grandes installations de recherche dont la taille et la complexité dépassent les possibilités des hautes écoles; ses laboratoires sont utilisés par des membres de la communauté scientifique nationale et internationale.

- *Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP)*

Le FNP est un centre national de recherche multidisciplinaire travaillant dans le domaine des sciences forestières, de l'écologie et du paysage ainsi que de la neige et des avalanches au sens très large. L'utilisation, l'aménagement et la protection des milieux naturels terrestres ainsi que la gestion des dangers naturels constituent ses activités prioritaires. L'institut compte 516 collaborateurs, répartis entre Birmensdorf, Davos (Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches, ENA), Bellinzzone, Lausanne et Sion.

- *Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM)*

Le LFEM est un institut interdisciplinaire de recherche et de services en sciences des matériaux et en développement technologique; il compte 905 collaborateurs répartis sur les sites de Dübendorf, de Saint-Gall et de Thoun. Ses activités comprennent l'Environnement, l'Energie, la Mobilité, le Génie civil et l'Ingénierie ainsi que les technologies médicales et de la communication et les nanotechnologies. Ses activités de recherche et de développement répondent aux exigences de l'industrie et aux besoins de la société. Ses tâches transversales et donc l'ensemble de ses activités concernent

la sécurité, la fiabilité et la durabilité des matériaux et des systèmes. Le laboratoire est ainsi en mesure d'offrir à ses partenaires industriels des solutions sur mesure accroissant leur pouvoir d'innovation. Le LFEM fait valoir ses compétences dans la diffusion des connaissances à différents niveaux d'enseignement et de transfert de technologies. Il offre par ailleurs des services fondés sur la recherche, qui ne peuvent être obtenus ailleurs.

Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE)

A l'Institut, 424 collaborateurs, 5 professeurs et quelque 120 doctorants répartis entre les sites de Dübendorf et de Kastanienbaum (près de Lucerne) se consacrent à l'enseignement et à la recherche dans les domaines de la chimie environnementale, de la biologie aquatique, de la microbiologie environnementale, de l'écotoxicologie, de la physique environnementale, de l'écologie, des sciences de l'ingénieur et des sciences sociales. L'IFAEPE accorde une grande importance à la recherche pluridisciplinaire et interdisciplinaire.

- *Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF)*
Composé de 10 membres, le Conseil des EPF assure en particulier, dans le cadre de son mandat de prestations, la direction stratégique, le contrôle stratégique et la gestion du parc immobilier du domaine des EPF. Il est chargé de préparer et de faire appliquer les normes juridiques concernant le domaine des EPF.

Le Conseil des EPF dispose de 40 collaborateurs (personnes en formation non comprises) pour assurer ses fonctions d'état-major.

312 Politique du domaine des EPF

- *Fondements et principes*
Depuis 2000, le domaine des EPF est géré par le biais d'un mandat de prestations et dispose d'une comptabilité indépendante.
- *Mandat de prestations 2008-2011 du Conseil fédéral au domaine des EPF*
Le mandat de prestations du domaine des EPF a été approuvé par le Parlement le 19.9.2007 (FF 2007 7047). Il fixe les priorités et les objectifs du domaine des EPF en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et le transfert de connaissances et de technologies pour la période concernée. Il prolonge les deux mandats précédents, s'appuie sur l'expérience ainsi acquise et tient notamment compte des recommandations émises par les experts dans le cadre de l'évaluation intermédiaire.
- *Contrats d'objectifs*
Le Conseil des EPF dirige les EPF et les établissements de recherche par le biais de contrats d'objectifs quadriannuels fondés sur le mandat de prestations du Conseil fédéral, les objectifs stratégiques et le plan stratégique du domaine. Les six établissements rendent compte chaque année de leurs activités au Conseil des EPF.

313 Rapports

- Le Conseil des EPF rend compte chaque année au Conseil fédéral des progrès effectués dans l'exécution de son mandat. Le Conseil fédéral informe l'Assemblée fédérale (art. 34, al. 2, loi sur les EPF; RS 414.110).
- Le *rapport d'auto-évaluation* que prépare à mi-parcours le Conseil des EPF indique de façon synthétique dans quelle mesure les objectifs définis dans le mandat de prestations sont atteints. Ce rapport sert de base à l'*évaluation externe (examen par les pairs)*, à laquelle fait procéder le DFI pour vérifier la bonne exécution du mandat de prestations. Si les buts ne sont pas atteints, le DFI propose au Conseil fédéral des mesures correctives. Il procède, avec le concours d'experts extérieurs, à l'évaluation du travail fourni par le domaine des EPF et ses établissements. Le Conseil des EPF prend position sur le rapport d'évaluation. Le rapport et la prise de position du Conseil des EPF constituent le *rapport intermédiaire*, transmis au Parlement avec les propositions pour la période suivante.
- Exigible à l'échéance du mandat, le *rapport final* donne un compte rendu complet de l'exécution du mandat de prestations à l'intention du Conseil fédéral. Il est adopté par l'Assemblée fédérale (art. 34, al. 1, loi sur les EPF).

Lien entre le rapport budgétaire et les comptes spéciaux (budget)

En complément des comptes spéciaux, le domaine des EPF établit chaque année le rapport budgétaire. Celui-ci sert avant toute chose à donner des informations sur les activités liées à la politique de recherche et de formation prévues et ayant une incidence financière sur l'exercice à l'étude. Ces activités se fondent sur les objectifs du mandat de prestations. Les grandes lignes du rapport budgétaire visent à présenter le contexte et les perspectives en matière d'enseignement et de recherche, de transfert de connaissances et de technologies et de façon générale le rôle des EPF et des établissements de recherche dans la science et la société. Les comptes spéciaux présentent des informations denses et consolidées relatives au budget ainsi que des explications sur les principales variations financières au niveau du domaine des EPF.

Lien entre le rapport d'activité et les comptes spéciaux (compte)

Le rapport d'activité annuel informe de la progression dans l'atteinte des objectifs du mandat de prestations et des progrès accomplis dans les autres groupes de tâches. En outre, il fournit des informations sur les activités du Conseil des EPF et sur les progrès accomplis par les deux EPF et les quatre établissements de recherche. Son rôle principal est de présenter un compte rendu sur les prestations fournies dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, du transfert de connaissances et de technologies. Quant aux comptes spéciaux, ils donnent des informations denses et consolidées ainsi que des explications sur le compte.

Les comptes spéciaux relatifs au budget et au compte accompagnent le rapport budgétaire et le rapport d'activité.

32 Commentaire sur le compte annuel

321 Aperçu général

Introduction

Par l'arrêté fédéral du 19 septembre 2007, le Parlement a approuvé un plafond de dépenses de 8234 millions destiné à couvrir les besoins financiers du domaine des EPF liés à l'exploitation et aux investissements. Ces fonds seront utilisés pour réaliser les objectifs et sous-objectifs du mandat de prestations 2008-2011. Le plafond de dépenses comprend également des fonds s'élevant à 110 millions, destinés à financer la participation du domaine des EPF à des projets d'importance nationale des hautes écoles: égalité des chances, programmes doctoraux, bibliothèque virtuelle (e-library), infrastructure d'authentification et d'autorisation (AAI), activités de recherche dans les micro- et nanotechnologies, capteurs, micro- et nanosystèmes électroniques (MEMS/NEMS), systèmes et logiciels pour les technologies de l'information et la communication (Nano-Tera.CH), Initiative suisse en biologie systémique (SystemsX.ch).

Le plafond de dépenses a été relevé du fait des adaptations suivantes: d'une part, la mise en œuvre de la 2^e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle (Supplément Ia, message (09.013)) a entraîné une augmentation de 50 millions; d'autre part, l'arrêté fédéral concernant le budget 2010 a rehaussé le plafond de dépenses de 45 millions.

Grâce aux rehaussements précités, le plafond de dépenses s'élève à 8329 millions pour la période 2008-2011. La contribution financière de la Confédération à l'exploitation courante (crédit A2310.0346, 328 «Domaine des EPF», 2009: 1905 mio) et la participation aux moyens affectés aux bâtiments et équipements du domaine des EPF (crédit A4100.0125, 620 OFCL, 2009: 144 mio) sont imputées au plafond de dépenses. Le taux de croissance annuel moyen de la période de prestations 2008-2011 passe ainsi de 3,7 à 3,9%.

Le Conseil des EPF a attribué aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche les fonds de la tranche 2009 de la contribution à l'exploitation et aux investissements sur la base des contrats d'objectifs. Il a constitué auparavant une réserve de fonds nécessaires à sa propre administration, au fonctionnement de la commission de recours interne des EPF, ainsi qu'un montant destiné aux financements incitatifs et d'aide au démarrage. Ce dernier a été versé aux deux EPF et aux établissements de recherche au cours de l'année 2009.

Etant donné la forte augmentation du nombre d'étudiants (plus de 7%) par rapport à 2008, des fonds supplémentaires ont été consacrés à leur encadrement et à l'assurance de la qualité de l'enseignement. Cette forte croissance a posé par ailleurs des exigences élevées à l'organisation et à son financement. C'est no-

tamment cette augmentation des effectifs qui explique l'accroissement des charges opérationnelles constaté dans les comptes 2009.

En termes de recherche et de transfert de savoir et de technologie, le domaine des EPF a réalisé un excellent exercice 2009. Cette réussite se reflète notamment dans le nombre important de brevets et de contrats de transfert de technologie passés avec l'industrie ainsi que dans le nombre de spin-offs.

Compte 2009

Les finances du domaine des EPF ont évolué de façon globalement positive en 2009. Une augmentation des revenus a permis de financer des prestations supplémentaires dans l'enseignement et la recherche.

Le total des revenus (résultat financier compris) s'est monté à 2776 millions pour l'année 2009. Les charges opérationnelles ont augmenté dans des proportions quasi identiques aux revenus, passant à 2751 millions (+ 7%). Si cette hausse des charges, liée à la fourniture de prestations supplémentaires, a été couverte en premier lieu par la contribution financière de la Confédération, une grande partie a également été financée grâce aux fonds supplémentaires d'encouragement à la recherche ainsi que par le programme-cadre de recherche européen.

Avec un peu moins de 39 millions, le résultat de l'exercice 2009 est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (42 mio). Il dépasse néanmoins les attentes définies dans le budget 2009. Le résultat opérationnel se situe lui aussi légèrement en dessous de celui de l'exercice 2008.

Les immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas varié par rapport à l'exercice précédent, s'inscrivant à 205 millions (2008: 203 mio). Le total des placements financiers, y compris les cofinancements d'immeubles appartenant à la Confédération, s'élève quant à lui à 28 millions net (2008: 53 mio).

La structure des revenus pour 2009 montre que le domaine des EPF est financé à environ 90% directement par la Confédération ou de façon indirecte par ses organisations affiliées, la coopération avec le secteur privé et les services représentant les 10% restants.

La composition des charges affiche elle aussi une grande stabilité. La majeure partie des fonds disponibles va aux dépenses de personnel. La part de celles-ci dans le total des charges se situe en règle générale entre 61 et 64%. (2008: 62,7%). Par rapport au compte 2008, on constate une légère augmentation de la part du personnel au détriment des loyers et des autres charges de biens et services.

Le total du bilan consolidé du domaine des EPF a augmenté de 208 millions à fin 2009, pour approcher les 2 milliards (2008: 1,8 mrd). L'actif immobilisé a été légèrement plus concerné par cette augmentation que l'actif circulant.

Il est difficile, voire partiellement impossible de comparer le compte 2009 au compte 2008. L'adoption du nouveau modèle comptable et les directives du nouveau manuel de comptabilité du domaine des EPF ont eu diverses conséquences: outre divers reclassements des charges et des revenus ainsi qu'entre divers postes du bilan, l'adaptation des normes

d'évaluation a entraîné la réévaluation de plusieurs postes du bilan. De 51 millions, le résultat consolidé du compte 2008 a ainsi été ramené à 42 millions, en raison de l'adaptation du compte de clôture 2008 de l'EPFZ et à la correction du compte de résultats 2008 du LFEM.

322 Résultats du compte annuel

Résultat consolidé du compte de résultats

| mio CHF | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 | Ecart p. r. au C 2008 val. abs. | % |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------------|-------------|
| Résultat de l'exercice | 42 | 36 | 39 | -3 | -6,8 |
| Revenus opérationnels | 2 602 | 2 730 | 2 776 | 174 | 6,7 |
| Charges opérationnelles | 2 568 | 2 710 | 2 751 | 182 | 7,1 |
| Résultat financier | 8 | 15 | 13 | 5 | 68,3 |

Le *résultat annuel* consolidé, qui se compose des activités opérationnelles et du résultat financier, se monte à 39 millions. Par rapport au résultat annuel budgété pour 2009 et au résultat annuel 2008, les changements sont minimes.

Les fonds secondaires et les fonds de tiers n'ont pas d'incidence sur le résultat annuel, car leur produit et leur utilisation sont identiques. La compensation est assurée par la comptabilisation de la variation des fonds avec incidence sur le résultat.

A 2776 millions, les *revenus opérationnels* dépassent de 46 millions ou de 1,7 % les montants budgétés pour 2009. A première vue, les revenus opérationnels correspondent donc à peu de choses près au budget 2009. Si l'on exclut toutefois de la comparaison les variations enregistrées sur les fonds secondaires et les fonds de tiers (voir ch. 331), les revenus opérationnels 2009 (2871 mio) dépassent le budget (2757 mio) de 114 millions.

Les contributions de la Confédération, qui totalisent 2181 millions (contribution financière 1905 millions, contribution aux loyers 276 millions) correspondent à des fonds primaires. Elles ont augmenté de 121 millions (+ 5,9 %) par rapport à 2008 et représentent 78 % des revenus opérationnels. Les *revenus provenant de fonds secondaires et de fonds de tiers* s'élèvent à 557 millions. Quasiment inchangés par rapport à l'exercice précédent, ces revenus représentent un peu moins de 17 % des revenus opération-

nels. Les 5 % restants se répartissent entre les revenus de prestations de service (112 mio) et les autres revenus (21 mio), qui n'ont que très peu varié d'une année à l'autre.

Les *charges opérationnelles*, qui s'inscrivent à 2751 millions, ont progressé de 182 millions (+ 7,1 %) en un an et dépassent le budget de 41 millions. Les plus fortes hausses concernent les charges de personnel (+ 9,7 %) et les charges de transfert (+ 19,7 %). Les charges se composent en majeure partie de frais de personnel (1724 mio). Les charges de biens et services, qui s'établissent à 843 millions, comprennent les charges locatives pour les immeubles appartenant à la Confédération (276 mio). On enregistre une augmentation marquée (60 %) du côté des biens matériels non portés à l'actif. A 119 millions, les amortissements sont légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent (126 mio), alors même que nettement plus d'investissements ont été approuvés que les années précédentes. Les fonds destinés aux projets d'importance nationale de la CUS ont notamment été traités par le biais des charges de transfert.

Malgré des résultats en baisse dus à la situation défavorable des marchés financiers, le *résultat financier* s'est rétabli. L'an dernier, la crise financière avait exigé des réévaluations extraordinaires sur les placements financiers. En vertu des nouvelles directives comptables, les reprises de perte de valeur de l'exercice 2009 ont été comptabilisées directement dans le capital propre.

Résultat consolidé du compte des investissements

| mio CHF | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 | Ecart p. r. au C 2008 val. abs. % | |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|-------------|
| Investissements | 256 | 203 | 233 | -24 | -9,2 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 203 | 184 | 205 | 2 | 0,8 |
| Placements financiers (y c. cofinancement) | 53 | 19 | 28 | -25 | -47,5 |

Les installations techniques et les machines destinées à la recherche se sont caractérisées par un fort taux de renouvellement. A 171 millions, le total de ce domaine se situe au niveau de l'exercice précédent (177 mio). Ce chiffre comprend les équipements d'exploitation portés à l'actif et les aménagements à usage spécifique. Les principales positions ont concerné les acquisitions de l'EPFZ dans le domaine de la microscopie (un microscope électronique de 2,6 mio, un système IRM de 1,6 mio, un spectromètre de 1,5 mio et un microscope électronique de 1 mio). Les investissements dans le domaine de *l'informatique* ont nettement augmenté, passant de 27 millions à 35 millions (+ 30%). La deuxième phase d'expansion du calculateur à haute

performance Cray XT au CSCS de Manno (EPFZ) et les investissements dans le cluster Brutus HPC ont contribué notablement à cet accroissement.

Une partie des investissements est financée par des fonds secondaires et des fonds de tiers. Pour l'année en revue, cette partie se monte à 32 millions (2008: 31 mio).

Les *placements financiers* englobent également les fonds acquis dans le cadre de cofinancements, destinés à couvrir les loyers des immeubles appartenant à la Confédération. C'est notamment le cas du Learning Center de l'EPFL.

Compte des flux de fonds consolidé

| mio CH | Compte 2008 | Compte 2009 | Ecart p. r. au C 2008 val. abs. % | |
|--|----------------|----------------|--------------------------------------|--------------|
| Total des flux de fonds | -178 | -515 | -338 | 190,1 |
| Flux de fonds provenant des activités d'exploitation | 74 | -289 | -363 | -491,0 |
| Flux de fonds provenant des activités d'investissement | -256 | -233 | 24 | -9,2 |
| Flux de fonds provenant des activités de financement | 5 | 6 | 2 | 36,8 |

Les importantes sorties de fonds s'expliquent en premier lieu par le placement auprès de la Trésorerie fédérale de montants placés jusque-là auprès d'institutions financières privées. En lieu et place de liquidités, le domaine des EPF possède donc désormais une créance à l'égard de la Confédération. Ce remaniement des placements a eu pour conséquence de réduire les fonds disponibles. Le cash-flow libre, constitué de la différence entre les flux de fonds provenant des activités d'exploitation et ceux prove-

nant des activités d'investissement, s'élève à - 522 millions, un déficit de financement couvert en premier lieu par une réduction du capital du fonds. La rubrique activités de financement enregistre quant à elle un autre remboursement partiel (1,0 mio) du prêt accordé à l'IPS par le canton d'Argovie pour la réalisation du projet PROSCAN, ainsi qu'un afflux de rentes de droits de superficie en lien avec les logements d'étudiants à l'EPFL.

Bilan consolidé

| mio CHF | 2008 | 2009 | Ecart p. r. à 2008 | |
|-------------------|--------------|--------------|--------------------|-------------|
| | | | val. abs. | % |
| Actif | 1 787 | 1 995 | 208 | 11,6 |
| Actif circulant | 1 084 | 1 174 | 91 | 8,4 |
| Actif immobilisé | 704 | 821 | 117 | 16,6 |
| Passif | 1 787 | 1 995 | 208 | 11,6 |
| Capitaux de tiers | 255 | 336 | 81 | 32,0 |
| Capital affecté | 919 | 1 031 | 112 | 12,2 |
| Capital propre | 614 | 628 | 14 | 2,3 |

L'augmentation de l'*actif circulant* est liée principalement à l'accroissement du capital affecté. Ainsi, les fonds secondaires et les fonds de tiers qui n'ont pas été utilisés immédiatement pour des projets ont été provisoirement placés auprès de la Trésorerie fédérale, conformément au contrat de trésorerie en vigueur. L'accroissement de l'*actif immobilisé* (+ 117 mio) s'explique en premier lieu par l'augmentation des immobilisations corporelles mobilières (+ 107 mio), étant donné que les dépenses d'investissement en biens meubles ont été supérieures aux amortissements correspondants. Cet accroissement est également dû à la reprise d'inventaire de valeurs patrimoniales de l'Institut de Microtechnique de Neuchâtel (IMT) par l'EPFL en 2009.

La hausse de 81 millions des *capitaux de tiers*, qui s'établissent à 336 millions, est essentiellement liée à la constitution d'une provision à long terme à hauteur de 70 millions pour l'élimination des composants des accélérateurs de l'IPS. Les montants correspondants figuraient jusqu'ici sous les engagements conditionnels.

Le *capital affecté*, qui se monte à 1031 millions, comprend les fonds secondaires, les fonds de tiers, les fonds propres destinés

aux engagements internes et les cofinancements pour les immeubles appartenant à la Confédération. Tous ces éléments ont progressé par rapport à l'exercice 2008. Le poste qui a connu la plus forte progression est celui des fonds secondaires, qui ont augmenté de 35 millions ou de 16,9% par rapport à 2008. Toute augmentation du capital affecté accroît d'autant les prestations dues aux bailleurs de fonds. Quant aux prestations restant à fournir en matière d'enseignement et de recherche, elles sont inscrites au passif. Les fonds propres comprennent les engagements internes envers des professeurs titulaires (nominations), ainsi que les fonds destinés à des projets d'enseignement et de recherche. Comme pour les fonds secondaires et les fonds de tiers, les promesses de financement sont inscrites au passif. Les cofinancements font eux aussi partie des fonds propres, alors même qu'il s'agit en fait de fonds de tiers alloués au domaine des EPF pour financer des immeubles. Si les immeubles partiellement financés par ce biais sont la propriété de la Confédération, l'inscription des fonds correspondants parmi les fonds propres traduit la prétention partielle du domaine des EPF sur ces immeubles. Les fonds acquis à ce titre figurent également sous les placements financiers à long terme.

33 Compte annuel consolidé

331 Compte de résultats consolidé

| mio CHF | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 | Ecart p. r. au C 2008 | | Chiffres en annexe |
|--|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------|-----------------------|
| | | | | val. abs. | % | |
| Résultat de l'exercice | 42 | 36 | 39 | -3 | -6,8 | |
| Résultat opérationnel (sans résultat financier) | 34 | 20 | 26 | -8 | -24,0 | |
| Revenus opérationnels | 2 602 | 2 730 | 2 776 | 174 | 6,7 | |
| Contribution financière de la Confédération | 1 778 | 1 905 | 1 905 | 127 | 7,1 | 1 |
| Contribution aux loyers | 282 | 280 | 276 | -7 | -2,4 | 2, 6 |
| Fonds secondaires et fonds de tiers | 552 | 455 | 557 | 6 | 1,1 | 3 |
| Compensation par des fonds secondaires | 322 | 311 | 370 | 48 | 14,9 | |
| Compensation par des fonds de tiers | 230 | 144 | 188 | -42 | -18,3 | |
| Variations des fonds secondaires et des fonds tiers | -149 | -27 | -95 | 54 | -36,4 | 3 |
| Revenus de prestations de service | 118 | 99 | 112 | -6 | -5,1 | 4 |
| Autres revenus | 21 | 18 | 21 | -0 | -0,2 | |
| Charges opérationnelles | 2 568 | 2 710 | 2 751 | 182 | 7,1 | |
| Charges propres | 2 522 | 2 650 | 2 695 | 173 | 6,9 | |
| Charges de personnel | 1 572 | 1 669 | 1 724 | 152 | 9,7 | 5 |
| Charges de biens et services et charges d'exploitation | 809 | 839 | 843 | 34 | 4,2 | 2, 6 |
| Amortissements | 126 | 142 | 119 | -7 | -5,7 | 13 |
| Variations des engagements internes | 14 | - | 8 | -5 | -39,0 | 19 |
| Charges de transfert | 47 | 60 | 56 | 9 | 19,7 | 7 |
| Résultat financier | 8 | 15 | 13 | 5 | 68,3 | 8 |
| Revenus financiers | 24 | 18 | 16 | -8 | -34,2 | |
| Charges financières | 16 | 2 | 2 | -13 | -84,5 | |

332 Compte des investissements consolidé

| mio CHF | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 | Ecart p. r. au C 2008 | | Chiffres en annexe |
|---|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------|-----------------------|
| | | | | val. abs. | % | |
| Investissements | 256 | 203 | 233 | -24 | -9,2 | |
| Immobilisations corporelles | 204 | 184 | 205 | 2 | 0,8 | 13 |
| Installations techniques et machines | 177 | 144 | 171 | -6 | -3,4 | |
| Technologies de l'information | 27 | 40 | 35 | 8 | 29,8 | |
| Immobilisations incorporelles | - | - | 2 | 2 | n.d. | 13 |
| Informatique, logiciels (achat, licences) | - | - | 2 | 2 | n.d. | |
| Placements financiers | 53 | 19 | 28 | -25 | -47,6 | |
| Cofinancement (net) | 60 | 19 | 6 | -54 | -90,1 | |
| Placements financiers (nets) | -34 | - | 22 | 28 | -417,1 | 11 |

333 Compte des flux de fonds consolidé

| mio CHF | Compte 2008 | Compte 2009 | Ecart p. r. au C 2008 | | Chiffres en annexe |
|---|----------------|----------------|-----------------------|---------------|-----------------------|
| | | | val. abs. | % | |
| Total des flux de fonds | -178 | -515 | -338 | 190,1 | |
| Flux de fonds provenant des activités courantes | 74 | -289 | -363 | -491,0 | |
| Cash-flow | 166 | 176 | 10 | 6,2 | |
| Résultat de l'exercice | 42 | 39 | -3 | -6,8 | |
| Amortissements | 126 | 130 | 4 | 3,2 | 13 |
| Variations des provisions | -0 | 64 | 65 | n.d. | 18 |
| Autre résultat sans incidences sur les liquidités | -2 | -57 | -55 | n.d. | |
| Augmentation (-)/diminution (+) de l'actif circulant net | -257 | -577 | -320 | 124,9 | |
| Augmentation (+)/diminution (-) du capital affecté | 165 | 112 | -53 | -32,1 | 19 |
| Flux de fonds provenant des activités d'investissement | -256 | -233 | 24 | -9,2 | |
| Immobilisations corporelles | -203 | -203 | 0 | -0,1 | 13 |
| Investissements, immobilisations corporelles meubles | -203 | -203 | 0 | -0,1 | |
| Immobilisations incorporelles | - | -2 | -2 | n.d. | 13 |
| Placements financiers | -53 | -28 | 25 | -47,5 | 11 |
| Cash-flow libre | -182 | -522 | -339 | 186,3 | |
| Flux de fonds provenant des activités de financement | 5 | 6 | 2 | n.d. | |

Etat du fonds des liquidités

| mio CHF | Compte 2008 | Compte 2009 | Ecart p. r. au C 2008 | | Chiffres en annexe |
|-------------------------------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------|-----------------------|
| | | | val. abs. | % | |
| Etat des liquidités au 1.1. | 841 | 663 | -178 | -21,1 | 9 |
| Augmentation/diminution | -178 | -515 | -338 | 190,1 | |
| Etat des liquidités au 31.12 | 663 | 147 | -515 | -77,8 | 9 |

334 Bilan consolidé

| mio CHF | 2008 | 2009 | Ecart p. r. à 2008 | | Chiffres en annexes |
|--|--------------|--------------|--------------------|--------------|---------------------|
| | | | val. abs. | % | |
| Actif | 1 787 | 1 995 | 208 | 11,6 | |
| Actif circulant | 1 084 | 1 174 | 91 | 8,4 | |
| Liquidités et placements à court terme | 663 | 147 | -515 | -77,8 | 9 |
| Créances | 359 | 951 | 592 | 165,1 | 10 |
| Placements financiers à court terme | 30 | 48 | 18 | 61,0 | 11 |
| Stocks | 13 | 12 | -0 | -3,9 | 12 |
| Comptes de régularisation actifs | 19 | 16 | -4 | -19,3 | |
| Actif immobilisé | 704 | 821 | 117 | 16,6 | |
| Immobilisations corporelles | 582 | 690 | 107 | 18,4 | 13 |
| Immobilisations incorporelles | 2 | 2 | 0 | 27,5 | 13 |
| Prêts | 2 | 2 | 0 | 4,8 | 15 |
| Participations | 0 | 0 | 0 | 133,5 | 14 |
| Placements financiers à long terme | 118 | 127 | 9 | 7,7 | 11 |
| Passif | 1 787 | 1 995 | 208 | 11,6 | |
| Capitaux de tiers | 255 | 336 | 81 | 32,0 | |
| Capitaux de tiers à court terme | 212 | 228 | 16 | 7,4 | |
| Engagements courants | 122 | 125 | 3 | 2,2 | 16 |
| Engagements financiers à court terme | 16 | 18 | 1 | 8,7 | 17 |
| Comptes de régularisation passifs | 32 | 40 | 8 | 25,2 | |
| Provisions à court terme | 42 | 46 | 4 | 8,4 | 18 |
| Capitaux de tiers à long terme | 43 | 109 | 66 | 153,8 | |
| Engagements financiers à long terme | 12 | 17 | 5 | 42,7 | 17 |
| Provisions à long terme | 31 | 91 | 61 | 197,1 | 18 |
| Capital affecté | 919 | 1 031 | 112 | 12,2 | 19 |
| Fonds secondaires | 208 | 243 | 35 | 16,9 | 19 |
| Fonds de tiers | 495 | 557 | 62 | 12,6 | 19 |
| Fonds propres à l'immobilier de la Confédération (cofinancement) | 94 | 100 | 6 | 6,3 | |
| Fonds propres (engagements internes) | 122 | 131 | 9 | 7,1 | 19 |
| Capital propre | 614 | 628 | 14 | 2,3 | |
| Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf. | 50 | 49 | -0 | -0,6 | |
| Réserves provenant du solde reporté | 407 | 414 | 7 | 1,8 | |
| Réserves libres | 30 | 30 | 0 | 1,5 | |
| Autre capital propre | 85 | 93 | 8 | 8,8 | |
| Excédent/découvert du bilan | 42 | 42 | -1 | -1,3 | |

335 Etat du capital propre consolidé

| mio CHF | Total du capital propre | Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf. | Réserves provenant du solde reporté | Réserves libres | Autre capital propre | Excédent/découvert du bilan |
|--|-------------------------|---|-------------------------------------|-----------------|----------------------|-----------------------------|
| Etat au 1.1.2008 | 567 | 52 | 365 | 47 | 71 | 33 |
| Postes enregistrés sous le capital propre | 7 | – | 32 | 0 | 7 | -33 |
| Résultat de l'exercice | 42 | – | – | – | – | 42 |
| Total des gains et pertes enregistrés | 49 | – | 32 | 0 | 7 | 9 |
| Variations des réserves | -2 | -2 | 10 | -18 | 7 | 0 |
| Transactions distinctes | -1 | – | -1 | – | – | – |
| Etat au 31.12.2008 | 614 | 50 | 407 | 30 | 85 | 42 |
| Postes enregistrés sous le capital propre | -31 | 5 | -38 | – | 2 | – |
| Résultat de l'exercice | 39 | – | – | – | – | 39 |
| Total des gains et pertes enregistrés | 8 | 5 | -38 | – | 2 | 39 |
| Variations des réserves | 1 | -5 | 45 | 0 | – | -39 |
| Transactions distinctes | 6 | – | – | – | 6 | – |
| Etat au 31.12.2009 | 628 | 49 | 414 | 30 | 93 | 42 |

L'état du *capital propre consolidé* renseigne sur les répercussions financières des processus pris en compte pour l'exercice sous revue. Il montre notamment de façon transparente quels sont les charges et revenus enregistrés non pas dans le compte de résultats mais directement dans le capital propre, ainsi que la façon dont les modifications opérées au niveau des réserves se répercutent sur le capital propre.

Réserves constituées à partir de la contribution financière de la Confédération

Le domaine des EPF a la possibilité de constituer des réserves à partir de la contribution financière de la Confédération et de les utiliser ultérieurement conformément aux objectifs définis dans le mandat de prestations. Le Conseil des EPF réserve ces fonds aux projets stratégiques des deux EPF et des quatre établissements de recherche, dans le cadre de son mandat de prestations. Une provision surdotée à hauteur de 5 millions l'an dernier a été dissoute au cours de l'année sous revue, en contrepartie d'une augmentation des réserves issues de la contribution financière de la Confédération. Cinq millions ont par ailleurs été convertis en *réserves provenant du solde reporté*, dans le cadre de l'utilisation des bénéfices. Au final, la réserve reste ainsi inchangée.

Réserves provenant du solde reporté

Les réserves provenant du solde reporté sont constituées annuellement dans le cadre de l'utilisation des bénéfices, à charge de

l'excédent du bilan. En lien avec la constitution d'une provision au titre de l'élimination des composants des accélérateurs de l'IPS à hauteur de 70 millions, 38 millions ont été affectés directement au capital propre. Cela correspond à la part des coûts d'élimination déjà encourus depuis la mise en service des installations, calculée sur la base de leur durée de vie estimée.

Réserves libres et autre capital propre

Les réserves libres et les autres capitaux propres sont affectés dans leur totalité à l'enseignement et à la recherche. Il s'agit en l'occurrence des réserves de gestion destinées aux deux EPF et aux établissements de recherche. Ces réserves sont principalement constituées à partir des revenus de tiers. L'augmentation de 8 millions du poste «Autre capital propre» s'explique d'une part par la reprise de l'inventaire des immobilisations corporelles de l'Institut de Microtechnique (IMT), pour un montant de 6 millions. D'autre part, des reprises de perte de valeur ont été effectuées sur les titres à hauteur de 2 millions. Conformément aux nouvelles normes comptables, elles ont été affectées directement au capital propre.

Excédent du bilan

L'excédent du bilan contient des bénéfices non distribués des exercices précédents. Au cours de l'année sous revue, l'excédent du bilan reste inchangé car le bénéfice annuel a été affecté dans son intégralité aux réserves.

34 Annexe au compte annuel consolidé

341 Généralités

1 Principes

Bases légales

La présentation des comptes du domaine des EPF se fonde sur les bases légales suivantes (directives et règlements inclus):

- Loi fédérale du 4.10.1991 sur les écoles polytechniques fédérales (LF sur les EPF; RS 414.110)
- Ordonnance du 19.11.2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (O sur le domaine des EPF; RS 414.110.3)
- Ordonnance du Conseil des EPF du 5.2.2004 sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de comptabilité du domaine des EPF (état: décembre 2008).

Normes comptables

La présentation des comptes du domaine des EPF suit les normes de présentation du compte consolidé de la Confédération. Elle respecte par ailleurs les principes de la comptabilité commerciale et de la gestion d'entreprise généralement admis, mentionnés dans l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF. Les prescriptions comptables, y compris les normes d'évaluation et d'amortissement, figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF (art. 5 de l'ordonnance sur la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123).

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du domaine des EPF inclut les unités suivantes:

- Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich
- EPF de Zurich (EPFZ), Zurich
- EPF de Lausanne (EPFL), Lausanne
- Institut Paul Scherrer (IPS), Villigen
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), Birmensdorf et Davos
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM), Dübendorf, Saint-Gall et Thoune
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE), Dübendorf et Kastanienbaum

Gouvernement d'entreprise

Les principes régissant la direction et le contrôle du domaine des EPF (y c. la stratégie de la Confédération en sa qualité de propriétaire) sont publiés dans le rapport d'activité du Conseil des EPF.

Gestion des crédits et plafond des dépenses

L'instrument de gestion du domaine des EPF est le mandat de prestations, lui-même conditionné sur les plans temporel et matériel par le plafond des dépenses autorisé par la Confédération pour les années 2008 à 2011. Les tranches annuelles du plafond des dépenses obéissent aux principes suivants:

• *Présentation séparée des charges et des investissements de construction:*

Le crédit de charges finançant les dépenses d'exploitation courantes (contribution financière) est inscrit dans les comptes de la Confédération au poste 328 «Domaine des EPF». Les immeubles du domaine des EPF appartenant (à de rares exceptions près) à la Confédération, le crédit d'investissement y afférent est comptabilisé auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et porté à l'actif du bilan de l'OFCL. Les charges liées aux installations de recherche, aux éléments à usage spécifique et aux installations d'exploitation ne font en revanche pas partie du crédit d'investissement. Ces investissements sont financés par le biais de la contribution financière et appartiennent aux EPF et aux établissements de recherche, qui les inscrivent à leur actif et procèdent à leur amortissement sur leur durée de vie.

• *Transferts de crédit:*

a) *Crédit de charges et crédit d'investissement*

Le transfert de crédit (art. 20, al. 5, OFC; RS 611.01) donne au domaine des EPF la souplesse nécessaire dans l'emploi des ressources. L'arrêté fédéral I du 15.12.2008 concernant le budget 2009 (art. 3, al. 5) habilite le DFI à procéder au cours de l'exercice, en accord avec le DFF (AFF et OFCL), à des transferts entre la contribution financière et le crédit d'investissement à hauteur maximale de 10 % du crédit d'investissement. En 2009, un transfert de crédit de 17,9 millions de francs est intervenu en faveur de la contribution financière.

b) *Crédits d'engagement*

L'art. 8 de l'arrêté fédéral I du 16.12.2008 concernant le budget 2009 habilite le DFI à procéder, entre les crédits d'engagement du programme de construction 2009 du domaine des EPF, à des transferts d'un volume n'excédant pas 2 % du montant du plus petit des deux crédits d'engagement concernés. Aucun transfert n'a eu lieu en 2009.

• *Contribution aux loyers des immeubles appartenant à la Confédération:*

Pour une meilleure transparence des coûts, les loyers des immeubles appartenant à la Confédération et utilisés par le domaine des EPF sont comptabilisés selon le modèle du locataire. La contribution de la Confédération aux loyers des EPF

apparaît dans le budget de la Confédération comme un crédit de charges avec incidence financière (poste 328 «Domaine des EPF»). Un crédit de revenus d'un montant identique est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL. La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée au plafond des dépenses pour l'exploitation et les investissements du domaine des EPF. Le domaine des EPF inscrit dans son compte de résultats une contribution d'un montant correspondant à titre de revenus, et une contrepartie identique au titre des charges de loyers.

Modification des principes comptables

Depuis l'exercice comptable 2009, les modifications de la valeur des placements sont directement imputées au capital propre. Auparavant, elles étaient saisies dans le compte de résultats.

2 Principes de budgétisation et de présentation des comptes

Principes de budgétisation et de présentation des comptes

La budgétisation du domaine des EPF respecte les mêmes critères et principes que ceux appliqués par la Confédération (principe du produit brut, universalité, annualité).

En vertu de l'art. 35, al. 1, de la loi sur les EPF, le compte consolidé du domaine des EPF fournit un aperçu de la situation réelle de la fortune, des finances et des revenus, abstraction faite des transferts internes. Les principes de présentation des comptes (importance, clarté, continuité, présentation du produit brut) s'inspirent des normes comptables applicables au compte consolidé de la Confédération; ils sont consignés dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation respectent les normes de présentation du compte consolidé de la Confédération; ils figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

Principales différences par rapport aux normes de présentation du compte consolidé de la Confédération

Différence: en vertu de l'art. 9 de l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123), des provisions sont également constituées pour couvrir de futurs engagements prévisibles. De plus, des provisions peuvent être constituées pour couvrir des risques financiers dans le cadre de la gestion des risques.

Justification: en vertu de l'art. 12, al. 2, des directives du Conseil des EPF du 4.7.2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, le domaine des EPF est habilité à

constituer des provisions suffisantes ou à prendre des mesures adéquates pour les risques non assurés ou transférés d'une autre manière à des tiers.

Conséquence: le total des provisions du domaine des EPF peut inclure des montants réservés pour des événements à venir.

Différence: au passif du bilan, le capital dit «affecté» constitue un groupe de comptes principal spécifique. Il comprend d'une part les prestations dues et portées au bilan pour l'enseignement et pour des projets de recherche, financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers et pour lesquels les moyens ont déjà été versés, et d'autre part les engagements internes pour des nominations de professeurs ou des projets d'enseignement et de recherche.

Justification: la présentation des comptes du domaine des EPF doit tenir compte des spécificités d'une haute école.

Conséquence: dans la structure du bilan, une catégorie de passifs s'ajoute aux capitaux de tiers et au capital propre. On ne peut dès lors comparer la structure des passifs à celle que présentent habituellement d'autres bilans. De plus, le résultat annuel du domaine des EPF est conditionné par des écritures comptables relatives à des modifications d'inventaire, que ce soit du côté des charges ou de celui des revenus.

3 Risques et gestion des risques

Risques dans le domaine des EPF

Contexte

La conduite à l'égard des risques est définie dans les directives du 4.7.2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, que le Conseil des EPF a édictées en se fondant sur l'art. 19a, al. 2, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3). Ces directives précisent les principes de financement des risques et définissent les objectifs de la politique suivie par le Conseil des EPF en matière de risques. Elles sont entrées en vigueur le 15.2.2007 à la suite d'une décision présidentielle.

Les directives définissent les principes de la gestion des risques, en particulier:

- les objectifs de la politique en matière de risques et les compétences;
- l'inventaire des risques;
- l'appréciation des risques;
- la maîtrise des risques et leur financement;
- le controlling en matière de risques.

En vertu des directives, les présidents des EPF et les directeurs des établissements de recherche sont responsables de la gestion des risques. L'audit interne du Conseil des EPF vérifie la mise en œuvre de la gestion des risques dans les établissements. Le comité d'audit du Conseil des EPF surveille l'audit interne et évalue périodiquement la gestion des risques. Conformément à

l'art. 19a, al. 5, de l'ordonnance sur le domaine des EPF, le Conseil des EPF informe le secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur et l'AFF des évolutions importantes de la situation des risques et des couvertures d'assurance.

Catalogues de risques (Risk Map)

L'audit interne a réuni les catalogues de risques des institutions en un catalogue exhaustif pour l'ensemble du domaine des EPF, sur la base duquel on peut résumer le potentiel de risques de la manière suivante:

- violence exercée ou subie par des collaborateurs;
- recrutement de personnel dirigeant;
- perte ou incapacité de personnes-clés;
- incendie majeur;
- responsabilité pour des dommages consécutifs à des prestations de services;
- installations abritant des substances dangereuses;
- qualité insuffisante de la recherche;
- pannes de systèmes informatiques ou de communication.

Sur la base du catalogue de risques, on a établi une planification pluriannuelle des risques, axée sur les processus, dans la perspective de l'audit interne du domaine des EPF (fondamentalement, il s'agit de revoir les processus présentant les risques les plus importants). A cette fin, les risques ont été regroupés par processus (détermination des pertes attendues, ou *expected loss*). On a de la sorte dressé la liste des processus à examiner en priorité:

- sélection et développement du personnel;
- gestion des fonds de tiers;
- activités centrales de contrôle (directives, processus, organisations de crise, etc.);
- gestion immobilière;
- services d'exploitation;
- gestion des risques et des assurances;
- exploitation et assistance dans le domaine de l'informatique (y c. la sécurité informatique);
- gestion de la sécurité (sécurité, santé, environnement);
- constructions;
- gestion du personnel.

L'audit interne regroupe chaque année les catalogues de risques des établissements, qui sont également mis à la disposition du secrétariat général du DFI. Dans le cadre des révisions, l'audit interne cherche à déterminer si les risques importants sont assortis d'un système de contrôle interne approprié, en d'autres termes si des mesures adéquates sont prises en vue de minimiser ou d'éliminer les risques en question. Régulièrement, on compare la situation du domaine des EPF aux bonnes pratiques en matière

de gestion des risques (*benchmarking*). La gestion des risques de sécurité est généralement bien développée dans tous les établissements.

Instruments et mesures de gestion des risques

Les principes de gestion des risques prévoient que les deux EPF et les établissements de recherche s'assurent contre d'éventuels dommages, subsidiairement à d'autres mesures.

Assurances

En dépit d'une gestion consciencieuse des risques, on ne saurait exclure qu'un établissement soit touché par un événement susceptible de mettre en péril l'accomplissement des tâches que lui assigne la législation fédérale. Dans ce cas, en vertu de l'art. 19a, al. 4, de l'ordonnance sur le domaine des EPF, le Conseil des EPF demande au département, à l'attention du Conseil fédéral, une modification du mandat de prestations ou une augmentation de la contribution financière de la Confédération. Les assurances contractées par les institutions du domaine des EPF sont d'une grande importance pour l'appréciation de ce risque subsidiaire pour la Confédération (dans le sens de la responsabilité de la Confédération telle qu'elle est décrite à l'art. 19, al. 1, de la loi sur la responsabilité).

Dans le cadre du projet «*Risk Management*», les EPF et les établissements de recherche ont contracté des assurances de choses (tous risques) et des assurances responsabilité civile d'entreprise pour la couverture des dommages. Les sommes assurées s'élèvent dans la majorité des cas à 50 millions de francs pour les dommages corporels et matériels, et à 5 millions de francs pour les dommages pécuniaires. Les risques d'incendie et de dégâts naturels sont également assurés (EPFZ: 1,7 mrd pour les dommages aux infrastructures; EPFL: 100 mio pour les dommages aux infrastructures du Learning Center; IPS: 1 mrd; LFEM: 161 mio). De plus, l'EPFZ a assuré ses propres immeubles contre le risque d'incendie. En fonction de l'évaluation de la probabilité de survenance d'un dommage (> 50%), des provisions sont également constituées pour certains risques de dommages.

Enfin, les EPF, les établissements de recherche et le Conseil des EPF ont conclu des contrats de moindre portée pour la couverture de risques spécifiques à certains établissements, comme le prescrivent les directives.

Publication des risques

Dans le cadre de la clôture annuelle, on s'assure que la totalité des risques soit prise en compte dans les rapports. En fonction du degré de probabilité de leur réalisation, les risques figurent soit dans les provisions (> 50% de probabilités), soit en annexe dans les engagements conditionnels.

342 Explications relatives au compte annuel consolidé

Postes du compte de résultats

1 Contribution financière de la Confédération

| mio CHF | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 | Ecart p. r. au C 2008 val. abs. % | |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|------------|
| Contribution financière de la Confédération | 1 778 | 1 905 | 1 905 | 127 | 7,1 |

La *contribution financière de la Confédération* sert en premier lieu à l'accomplissement du mandat de base au sens de la loi sur les EPF et du mandat de prestations. Comme prévu dans le message FRI 2008-2011, une partie des fonds (27,6 mio en 2009) a été consacrée à l'encouragement de la participation des institutions aux projets communs d'importance nationale des hautes écoles suisses. Conformément à l'arrêté fédéral sur le budget 2009, une contribution financière de 1874 millions a été allouée au domaine des EPF. En outre, des moyens supplémentaires de 13 millions ont été accordés dans le cadre du supplément Ia au budget 2009. Ils ont été affectés à des projets d'infrastructure anticipés et supplémentaires du domaine des EPF. Les fonds supplémentaires ont bénéficié en premier lieu, à hauteur de 10 millions, au CSCS de Manno, relevant de l'EPFZ. Le CSCS fournit des services dans le secteur du calcul de haute performance. Les fonds alloués au titre des mesures de stabilisation ont servi à doter le calculateur existant d'un nouveau système de calcul. L'EPFZ et le LFEM ont consacré chacun 1,5 million de francs à des améliorations dans le domaine énergétique. Par ailleurs, 17 millions ont été transférés du crédit d'investissement à la contribution financière. Durant l'année 2009, le domaine des EPF a disposé ainsi d'une contribution financière de la Confédération de 1905 millions au total.

Durant l'année sous revue, quelque 28 millions de francs ont été engagés en faveur de la participation à des projets d'importance nationale pour les hautes écoles et à des projets d'innovation et de coopération de la CUS (égalité des chances, programmes doctoraux, bibliothèque virtuelle [*e-library*], infrastructure d'au-

thentification et d'autorisation [AAI], technologies-clés ayant recours à des composantes à l'échelle microscopique et macroscopique Nano-Tera.CH, SystemsX.ch).

Comme l'année précédente, le domaine des EPF a consacré 51 millions de francs au financement des projets stratégiques au sens du message FRI: Centre des biosystèmes (EPFZ), Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer ISREC (EPFL), projet EPFL de Neuchâtel (EPFL), laser à électrons libres dans le domaine du rayonnement X SwissFEL (IPS), écotoxicologie (IFAEPE).

Les moyens alloués à d'autres projets stratégiques et aux centres de compétences (27 mio) étaient d'abord inscrits au budget du Conseil des EPF. Destinés à la promotion et au financement initial de projets stratégiques, ces fonds ont été cédés au cours de l'année 2009 aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche.

Les moyens stratégiques consacrés aux projets du message FRI 2008-2011 et aux encouragements et financements initiaux du Conseil des EPF ont totalisé en 2009 quelque 106 millions de francs, soit 20 millions de plus que l'année précédente.

Outre la couverture des dépenses courantes, une partie de la contribution financière a été consacrée à des investissements dans des immobilisations corporelles meubles et des biens immatériels; ce volet représente en 2009 environ 173 millions (2008: 175 mio).

2 Contribution de la Confédération aux loyers

| mio CHF | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 | Ecart p. r. au C 2008 val. abs. % | |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|-------------|
| Contribution de la Confédération aux loyers | 282 | 280 | 276 | -7 | -2,4 |

La *contribution de la Confédération* aux loyers est un crédit destiné à couvrir les charges liées à la location d'immeubles appartenant à la Confédération et aux prestations de gestion des services fédéraux de la construction et des immeubles. Ce montant, qui n'est pas compris dans le plafonds des dépenses du domaine des EPF,

a certes des incidences financières, mais n'a pas d'incidences en termes de dépenses (pas de flux de fonds). Le calcul se base sur les amortissements théoriques et sur les coûts du capital, auxquels viennent s'ajouter les émoluments de traitement.

3 Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers

| mio CHF | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 | Ecart p. r. au C 2008 val. abs. % | |
|---|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|--------------|
| Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers | 552 | 455 | 557 | 6 | 1,1 |
| Fonds secondaires | 322 | 311 | 370 | 48 | 14,9 |
| Fondation Fonds national suisse (FNS) | 101 | 114 | 130 | 29 | 28,2 |
| Revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche | 40 | 24 | 23 | -18 | -43,5 |
| Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) | 26 | 31 | 41 | 15 | 56,4 |
| Recherche du secteur public | 57 | 69 | 62 | 6 | 10,0 |
| Programmes-cadres de recherche européens | 98 | 73 | 114 | 17 | 17,0 |
| Fonds de tiers | 230 | 144 | 188 | -42 | -18,3 |
| Coopération avec l'économie | 115 | 97 | 119 | 4 | 3,0 |
| Dons et legs | 63 | 35 | 27 | -36 | -57,6 |
| Autres fonds de tiers | 52 | 12 | 42 | -9 | -18,1 |

| mio CHF | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 | Ecart p. r. au C 2008 val. abs. % | |
|---|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|--------------|
| Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers | -149 | -27 | -95 | 54 | -36,4 |

En comparaison avec l'exercice 2008, les *revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers* de l'année 2009 augmentent de 6 millions, pour s'élever à 557 millions. Par rapport aux revenus attendus pour 2009, l'augmentation est substantielle (+ 102 mio ou 22,5 %). L'origine du phénomène doit être recherchée dans une budgétisation plutôt prudente pour 2009, eu égard à une situation conjoncturelle instable. La plus grande partie des fonds secondaires et des fonds de tiers est obtenue sur concours et est difficilement budgétisable. Il en va de même des dons, dont l'ampleur ne peut guère être prévue. Les revenus des *fonds secondaires* ont connu une forte hausse (+ 14,9 %): le montant total de 370 millions dépasse de 48 millions le chiffre de 2008. En revanche, on note un recul de 42 millions (ou 18,3 %) des revenus de fonds de tiers par rapport à 2008, bien que le budget ait été nettement dépassé. Les revenus comptabilisés ne concernent que les flux de fonds effectifs et non les adjudications de projets (enveloppes de projets). La part des *fonds secondaires et des fonds de tiers* aux revenus totaux des deux EPF et des établissements de recherche est très hétérogène: elle se situe en 2009 entre 18 % (EPFZ, IPS) et 28 % (FNP).

Les *fonds secondaires et les fonds de tiers* varient en fonction de l'état d'avancement des projets en matière d'enseignement et de recherche. La contrepartie de ces variations figure dans le compte de résultats sous le capital affecté. Les variations de - 95 millions de francs inscrites au compte 2009 signifient que les prestations restant à fournir les années suivantes en matière d'enseignement et de recherche ont augmenté. Grâce à la comptabilisation des variations dans le compte de résultats, les revenus et charges des fonds secondaires et des fonds de tiers n'ont pas d'incidences sur le résultat de l'exercice.

La tendance positive enregistrée les années précédentes en matière de revenus de fonds secondaires s'est maintenue en 2009. Les fonds de l'encouragement de la recherche (FNS, CTI, divers autres revenus) ont augmenté de 15,3 % par rapport à 2008. Le fait qu'en matière d'encouragement de la recherche, les coûts

indirects (overhead) soient davantage indemnisés depuis 2009 a contribué à la forte augmentation enregistrée. La plus grande partie des fonds bénéficie aux deux EPF. Les établissements du domaine des EPF peuvent également concourir, par des propositions de recherche, pour les projets d'importance nationale de la CUS. Les chercheurs du domaine des EPF ont confirmé leur succès en récoltant quelque 13 millions de francs au titre des projets de la CUS. Les fonds de la recherche du secteur public sont restés quelque peu en deçà des prévisions pour 2009, mais restent du même ordre de grandeur que les années précédentes. De nombreux mandats de recherche de la Confédération ont été attribués au FNP par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), notamment en ce qui concerne l'alerte en cas de risques d'avalanche, la protection des biotopes, etc. L'EPFZ et le LFEM se voient également confier un grand nombre de mandats de recherche de la Confédération. Les fonds d'encouragement de l'Union européenne (UE) ont, comme l'année précédente, fortement augmenté: les revenus à ce titre ont crû de 17 millions (+ 17%) pour s'établir à 114 millions. Une partie de la croissance des revenus au titre des fonds de l'UE est également due à l'indemnisation plus conséquente des coûts indirects. Le montant total des revenus issus des projets de l'UE a substantiellement dépassé les prévisions pour 2009. Traditionnellement, les deux EPF, notamment l'EPFL, enregistrent de nombreux succès dans la course aux fonds des programmes-cadres de recherche de l'UE. Ainsi, en 2009, la seule EPFL a bénéficié de 52 millions de revenus au titre des fonds d'encouragement de l'UE. L'EPFZ a également bénéficié de fonds supplémentaires provenant des programmes-cadres de recherche de l'UE.

En ce qui concerne les *fonds de tiers*, l'évolution est contrastée. Le total de 188 millions de francs témoigne de tendances opposées. La collaboration avec l'économie se renforce en permanence. Les revenus dans ce secteur se sont consolidés à un haut niveau. Les 119 millions comptabilisés à ce titre dépassent la moyenne pluriannuelle (90 à 100 mio par an). En revanche, les dons et legs ont enregistré une baisse de plus de 50%; ce recul est dû au fait

qu'en 2008, l'EPFZ a bénéficié de dons considérables et d'autres financements (association d' alumni, etc.). De même, les autres fonds de tiers (notamment des cantons, des communes, etc.) ont totalisé en 2008 un montant particulièrement élevé de 52 mil-

lions. Néanmoins, le résultat de 42 millions de francs en 2009 reste nettement supérieur à la moyenne des années précédentes (25 à 30 mio).

4 Revenus de prestations de service

| mio CHF | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 | Ecart p. r. au C 2008 val. abs. % | |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|--------------|
| Revenus de prestations de service | 118 | 99 | 112 | -6 | -5,1 |
| Emoluments d'utilisation, prestations de service | 77 | 66 | 76 | -2 | -2,5 |
| Finances de cours et d'inscription | 26 | 22 | 26 | 0 | 1,1 |
| Brevets et licences | 5 | 5 | 6 | 1 | 10,2 |
| Prestations de service à caract. scientifique et administratif | 46 | 39 | 44 | -2 | -5,3 |
| Ventes | 10 | 11 | 10 | -0 | -1,5 |
| Remboursements | 7 | 5 | 7 | 1 | 11,7 |
| Autres compensations | 24 | 16 | 19 | -5 | -21,1 |

En comparaison avec l'exercice 2008, la structure des *revenus de prestations de service* ne s'est guère modifiée quant aux montants et aux parts occupées par les divers types de revenus. La forte progression (+ 7 %) du nombre des étudiants (23 390 étudiants et doctorants en 2009 contre 21 839 en 2008) ne s'est pas répercutée sur le montant des recettes au titre des *finances de cours et d'inscription*, car désormais les recettes de la formation continue sont encaissées par la «Fondation pour la formation continue universitaire lausannoise» avant d'être transférées à l'EPFL après déduction d'une quote-part aux coûts administratifs. A la fin de l'année, les recettes déjà enregistrées, mais non encore transférées à l'EPFL se montent à 1 million. Comme aucune régularisation n'est opérée, ces finances d'inscription ne seront prises en compte que l'année prochaine. En 2009, les finances de cours semestrielles sont restées à leur niveau antérieur de 580 francs (annexe 1 de l'ordonnance sur les taxes du domaine des EPF; RS 414.131.7). Les finances de cours et d'inscription ont totalisé 26 millions de francs, dont 19 millions pour l'EPFZ, 6 millions pour l'EPFL et 1 million pour l'IPS.

Pour le LFEM, les revenus au titre des *prestations de service à caractère scientifique et administratif* constituent une importante source de financement. Les mandats de contrôle (relevant notamment de la souveraineté de l'Etat) et les expertises ont généré des recettes pour un montant de 12 millions environ. L'EPFZ (avec 17,2 mio) et l'EPFL (avec 14,1 mio) ont également comptabilisé en 2009 des revenus substantiels issus de leurs prestations de service à caractère scientifique.

Les recettes provenant de brevets et de licences (EPFZ, EPFL, IPS) restent au niveau de l'année précédente. Dans le relevé des prestations figurant dans le rapport d'activité 2009 du domaine des EPF, des indicateurs du transfert de connaissances et de technologies comprennent notamment le nombre de brevets déposés et de licences. Le nombre des licences a fortement augmenté par rapport à 2008 (+ 73 pour un nombre total de 176 licences). De nouveaux brevets et de nouvelles licences ne génèrent toutefois pas toujours et pas tout de suite de nouvelles recettes.

5 Charges de personnel

| mio CHF | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 | Écart p.r. au C 2008 val. abs. % | |
|---|----------------|----------------|----------------|-------------------------------------|--------------|
| Charges de personnel | 1 572 | 1 669 | 1 724 | 152 | 9,7 |
| Rétribution du personnel | 1 334 | 1 403 | 1 435 | 102 | 7,6 |
| Professeurs | 148 | 157 | 157 | 9 | 6,2 |
| Personnel scientifique dirigeant, chargés de cours | 118 | 127 | 122 | 4 | 3,0 |
| Autre personnel scientifique | 580 | 608 | 630 | 50 | 8,6 |
| Personnel technique et administratif | 496 | 516 | 536 | 40 | 8,1 |
| APG, CNA et autres remboursements | -8 | -6 | -9 | -1 | 11,8 |
| Cotisations de l'employeur (assurances sociales) | 208 | 244 | 256 | 48 | 23,1 |
| Assurances sociales AVS/AC/AI/APG/ass. maternité | 79 | 94 | 95 | 16 | 20,4 |
| Assur. personnel (cotisations d'épargne et de risque) | 121 | 143 | 153 | 32 | 26,6 |
| Assurance-maladie et accidents CNA, AP/ANP | 8 | 7 | 7 | -0 | -4,7 |
| Personnel temporaire | 2 | 3 | 8 | 6 | 222,2 |
| Autres charges de personnel | 28 | 20 | 25 | -3 | -11,8 |

Les *charges de personnel* ont augmenté de 152 millions (+ 9,7 %) pour se situer à 1724 millions. Par rapport à 2008, les *rétributions du personnel* se sont accrues de 7,6 % et ont atteint 1435 millions. Les *cotisations de l'employeur* ont pour leur part enregistré une hausse encore plus forte (+ 23,1 %).

Parmi les assurances sociales, les dispositions de la loi sur les allocations familiales (LAFam; RS 836.2), entrée en vigueur en 2009, génèrent de nouvelles charges. C'est à elles qu'il faut attribuer la majeure partie des coûts supplémentaires comptabilisés à ce poste (environ 11 mio). Le total de l'assurance personnel comprend la contribution unique de l'employeur (5,3 mio) versée à l'institution de prévoyance du domaine des EPF (PUBLICA) en faveur des catégories d'assurés «45+» et «55+». Si les charges induites par cette assurance ont enregistré une forte hausse par rapport à 2008, c'est notamment en raison du passage, le 1.7.2008, de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Le taux des cotisations de l'employeur s'établit ainsi à 17,8 % de la masse salariale (contre 15,6 % en 2008).

En 2009, le nombre des professeurs a augmenté de 37 et les charges de cette catégorie de personnel se sont accrues de 9 millions, passant à 157 millions. Les effectifs du personnel scientifique ont quant eux augmenté de 771 équivalents plein temps (EPT). Cette évolution transparait au poste *autre personnel scientifique*, pour lequel des charges supplémentaires de l'ordre de 50 millions sont comptabilisées pour 2009. L'un des objectifs dans le domaine des EPF consiste à optimiser le taux d'encadrement dans les deux écoles polytechniques fédérales. S'il avoisinait 33 étudiants par professeur (EPT) entre 2002 et 2007, il s'est légèrement détérioré ces deux dernières années (36:1). La création de nouveaux postes de professeurs assistants et ordinaires devrait corriger cette situation. Le total des charges de personnel pour les professeurs représente 11 % de la rétribution du personnel. Cette part se monte à 52 % pour le personnel scientifique et à 37 % pour le personnel technique et administratif.

Les charges supplémentaires qui apparaissent au niveau de la rétribution du personnel résultent de deux facteurs. D'une part, les mesures salariales décidées en 2009 par le Conseil des EPF se sont entièrement répercutées sur les coûts: le renchérissement annuel de 1,1 % a été compensé au 1.1.2009 et une progression réelle du même taux (1,1 %) a aussi été accordée. En vue de piloter le système de rétribution, 1,2 % de la masse salariale a d'autre part été investi dans des mesures salariales liées aux prestations. En outre, la hausse des effectifs a compté parmi les facteurs qui ont contribué à accroître les charges de personnel. Le nombre de postes à plein temps (EPT) a augmenté de 1105 pour atteindre 14 412. Voici comment se décompose le financement: 473 nouveaux postes à plein temps ont été couverts par la contribution financière de la Confédération, 449 par des fonds secondaires et 183 par des fonds de tiers. Par rapport aux effectifs totaux (EPT), la proportion des postes financés en 2009 par des fonds secondaires et des fonds de tiers est passée de 27 % (2008) à 29 % (2009). La proportion des charges de personnel financées par les fonds secondaires et de tiers continue cependant de fluctuer entre 22 et 23 %. Dans le domaine des fonds secondaires, ce sont surtout les charges de personnel financées par le biais de la promotion de la recherche et grâce aux subventions de l'UE (7e programme-cadre de l'UE pour la recherche), qui ont pris l'ascenseur (12 %). L'augmentation du nombre de projets de recherche a conduit à l'engagement de personnel scientifique. Suite aux changements structurels dans la composition des effectifs – induits par un relèvement des exigences – les remplacements et les nouveaux engagements augmentent la proportion des collaborateurs au bénéfice d'une formation universitaire.

En 2009, les 14 412 équivalents plein temps du domaine des EPF se répartissaient entre quelque 18 000 contrats de travail.

Evolution des charges de personnel et des effectifs

| | Total | | Charges de pers. financées par contribution financière de la Conf. | | Charges de pers. financées par fonds secondaires/de tiers | |
|------|-----------------|---------------|--|---------------|---|---------------|
| | Charges mio CHF | Effectifs EPT | Charges mio CHF | Effectifs EPT | Charges mio CHF | Effectifs EPT |
| 2009 | 1 724 | 14 412 | 1 338 | 10 251 | 386 | 4 161 |
| 2008 | 1 572 | 13 307 | 1 215 | 9 778 | 356 | 3 528 |

6 Charges de biens et services et charges d'exploitation

| mio CHF | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 | Ecart p.r. au C 2008 | |
|--|-------------|-------------|-------------|----------------------|-------------|
| | | | | val. abs. | % |
| Charges de biens et services et d'exploitation | 809 | 839 | 843 | 34 | 4,2 |
| Charges de biens et services et de marchandises | 75 | 88 | 83 | 8 | 11,2 |
| Charges d'exploitation | 735 | 751 | 760 | 25 | 3,5 |
| Charges de locaux (loués à l'extérieur) | 14 | 17 | 14 | 0 | 2,9 |
| Charges de loyers, immeubles de la Confédération | 282 | 280 | 276 | -7 | -2,4 |
| Infrastructure | 141 | 147 | 155 | 14 | 9,9 |
| Charges administratives | 18 | 18 | 17 | -0 | -0,9 |
| Biens matériels non portés à l'actif | 27 | 35 | 44 | 17 | 60,6 |
| Charges informatiques et de télécommunication | 68 | 69 | 69 | 1 | 2,0 |
| Commissions, honoraires, mandats R&D | 62 | 68 | 65 | 3 | 4,9 |
| Transports, assurances, taxes | 10 | 11 | 14 | 4 | 36,2 |
| Autres prestations de service de tiers | 19 | 14 | 15 | -4 | -21,3 |
| Charges de bibliothèque | 25 | 24 | 26 | 1 | 5,2 |
| Frais | 56 | 53 | 58 | 2 | 3,0 |
| Autres charges de biens et services | 13 | 14 | 8 | -5 | -41,5 |

La hausse des *charges de biens et services et des charges d'exploitation*, qui ont augmenté de 34 millions (+ 4,2 %) par rapport aux comptes 2008 pour atteindre 843 millions, s'explique principalement par l'accroissement du nombre de projets d'enseignement et de recherche réalisés en 2009.

Le montant des *charges de loyers* pour l'utilisation d'immeubles appartenant à la Confédération est légèrement inférieur à celui du compte 2008 et à celui du budget 2009 (voir ch. 342/2).

Une hausse est à relever du côté des charges consacrées à *l'entretien et à la maintenance de l'infrastructure*, qui englobent les dépenses pour l'aménagement spécifique au locataire ainsi que pour les parties non portées à l'actif. Cette hausse est à mettre sur le compte du seuil d'inscription à l'actif pour les aménagements spécifiques à l'utilisateur et au locataire (100 000 fr. par objet). Si

des ressources plus importantes ont dans l'ensemble été consacrées au maintien de la valeur des infrastructures, on le doit en partie à la hausse des redevances et des taxes sur l'eau, l'énergie et l'élimination des déchets.

Les *biens matériels non portés à l'actif* ont également enregistré une nette augmentation, qui est due avant tout aux extournes de versements anticipés effectués en 2008 à l'IPS.

Avec 69 millions, les charges liées à *l'informatique et à la télécommunication* correspondent pratiquement à celles de l'année précédente. Dans l'ensemble, le domaine des EPF dépense chaque année environ 100 millions dans ce secteur (investissements et dépenses 2009: 104 mio), dont 30 % environ sont toujours des investissements.

7 Charges de transfert

| mio CHF | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 | Écart p.r. au C 2008 | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------------|-------------|
| | | | | val. abs. | % |
| Charges de transfert | 47 | 60 | 56 | 9 | 19,7 |
| Charges du domaine des EPF pour la participation à des projets d'importance nationale (projets de coopération CUS) | 11 | 24 | 24 | 14 | 126,1 |
| Bourses, prix, cotisations d'adhésion | 18 | 22 | 15 | -3 | -15,0 |
| Contributions à la recherche versées à l'extérieur | 18 | 14 | 16 | -2 | -9,9 |

Le total des *charges de transfert* comprend les ressources servant à financer la participation à des projets d'importance nationale conformément au message FRI 2008-2011 (FF 2007 1204). Sous les cotisations d'adhésion sont comptabilisées les charges annuelles qui financent l'adhésion à des organisations de recherche nationales et internationales.

Les fonds pour les projets d'importance nationale (24 mio) de la CUS ont été transférés au FNS, qui se charge de sélectionner les projets. Dans le compte 2009 du Conseil des EPF, les contributions aux projets Systems.X.ch (14 mio) et la contribution au projet Nano-Tera.ch (8 mio) ont été transférées au FNS.

8 Résultat financier

| mio CHF | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 | Ecart p.r. au C 2008 | |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------------|-------------|
| | | | | val. abs. | % |
| Résultat financier | 8 | 15 | 13 | 5 | 68,3 |
| Revenus financiers | 24 | 18 | 16 | -8 | -34,2 |
| Charges financières | 16 | 2 | 2 | -13 | -84,5 |

Le placement de fonds s'effectue conformément au contrat de trésorerie passé le 29.11.2007 entre l'AFF et le domaine des EPF. Se fondant sur l'art. 34c, al. 2, de la loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté les directives de placement qui sont entrées en vigueur au 1.1.2008. C'est sur cette base que les deux EPF et les quatre établissements de recherche définissent leurs propres stratégies de placement.

En 2009, les marchés financiers ont retrouvé un peu de vigueur et ce mieux se reflète dans *le résultat financier*, qui s'est sensiblement amélioré malgré le recul de 8 millions des revenus financiers. Les charges financières ont pour leur part diminué de 13 millions par rapport à l'année précédente, où elles avaient été plombées par de lourdes pertes comptables sur les titres. En raison d'une modification du mode de comptabilisation, les reprises de perte de valeur de 2009 ne figurent toutefois plus au compte de résultats, mais directement dans le capital propre.

Postes du bilan

9 Liquidités et placements à court terme

| mio CHF | 2008 | 2009 | Ecart p. r. à 2008 | |
|---|------------|------------|--------------------|--------------|
| | | | val. abs. | % |
| Liquidités et placements à court terme | 663 | 147 | -515 | -77,8 |
| Banque, poste, caisse | 191 | 146 | -44 | -23,3 |
| Placements à court terme (≤ 90 jours) | 472 | 1 | -471 | -99,8 |

Le montant des *liquidités* et des *placements à court terme* a diminué de 515 millions pour se situer à 147 millions. Ce recul est à mettre sur le compte de la dissolution de placements à court terme, effectués jusqu'au début 2009 auprès d'établissements

financiers privés. Les fonds sont désormais placés auprès de la Trésorerie fédérale, d'où la naissance d'une créance à l'égard de la Confédération (voir ch. 10).

10 Créances

| mio CHF | 2008 | 2009 | Ecart p. r. à 2008 | |
|--|------------|------------|--------------------|--------------|
| | | | val. abs. | % |
| Créances | 359 | 951 | 592 | 165,1 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 37 | 34 | -3 | -9,2 |
| Créances envers la Confédération | 313 | 905 | 592 | 188,8 |
| Autres créances | 8 | 11 | 4 | 48,2 |

Le montant des *créances résultant de livraisons et de prestations* évolue à son niveau de l'année précédente et se subdivise comme suit: 22 millions pour les débiteurs suisses et 12 millions pour les débiteurs étrangers. Le risque de du croire est pris en compte par des réévaluations isolées ou globales. Ces réévaluations atteignent un volume de 2 millions.

La majeure partie des *créances envers la Confédération* est constituée de fonds de tiers placés auprès de la Trésorerie fédérale. La hausse massive de ces créances s'explique pour la raison évoquée au ch. 9: des fonds de tiers placés jusqu'à début 2009 auprès d'établissements financiers privés ont en été retirés et placés auprès de la Confédération.

11 Placements financiers

| mio CHF | 2008 | 2009 | Ecart p. r. à 2008 | |
|-------------------------------------|------------|------------|--------------------|-------------|
| | | | val. abs. | % |
| Placements financiers | 150 | 177 | 28 | 18,4 |
| Placements financiers à court terme | 30 | 48 | 18 | 61,0 |
| Placements financiers à long terme | 120 | 129 | 9 | 7,7 |

Les *placements financiers à court terme* ont augmenté de 18 millions pour atteindre 48 millions. La totalité de ce montant correspond aux fonds de tiers de l'IPS placés sur le marché libre. Quant aux *placements financiers à long terme*, ils sont constitués en majeure partie des cofinancements, après correction de l'amortissement,

des deux EPF pour les immeubles propriété de la Confédération (100 mio). Les 29 millions restants comprennent des placements de l'EPFZ auprès d'établissements financiers privés (27 mio) ainsi que des prêts actifs à long terme (2 mio).

12 Stocks

Le montant des *stocks* se situe à 12 millions. Les stocks résultant d'achats comprennent des articles faisant l'objet d'un réapprovisionnement régulier, tels les produits chimiques, le matériel

de laboratoire et le matériel expérimental destinés à l'enseignement et à la recherche. Ils sont évalués à leur prix de vente net réalisable le jour du bilan.

13 Immobilisations corporelles

| mio CHF | 2008 | 2009 | Ecart p. r. à 2008 | |
|---|------------|------------|--------------------|-------------|
| | | | val. abs. | % |
| Immobilisations corporelles | 582 | 690 | 107 | 18,8 |
| Immobilisations corporelles meubles | 571 | 678 | 107 | 18,8 |
| Installations techniques et machines | 462 | 505 | 43 | 9,3 |
| Installations en construction/acomptes portés à l'actif | 67 | 127 | 60 | 89,7 |
| Biens d'investissement informatiques | 42 | 47 | 5 | 10,7 |
| Autres immobilisations corporelles | 0 | 0 | - | - |
| Immobilisations corporelles immeubles | 11 | 11 | -0 | -1,0 |
| Biens-fonds | 5 | 5 | - | - |
| Constructions | 6 | 6 | -0 | -1,8 |

La forte hausse enregistrée par les *installations en construction* et les *acomptes portés à l'actif* est due à des opérations de l'IPS. Celui-ci a dû procéder à d'importants transferts, de l'ordre de 69 millions, entre les postes concernant les immobilisations corporelles meubles (aux dépens des installations techniques). Ces transferts s'imposaient, car des acomptes versés pour des installations en construction ont été, au cours des années précédentes, comptabilisés de manière erronée au poste des installations techniques. Malgré ces corrections, le montant des *installations techniques et machines* a augmenté de 43 millions. Cette hausse s'explique surtout par le maintien du volume des investissements à un niveau élevé (171 mio contre 177 l'année précédente), qui dépasse nettement celui des amortissements (99 mio). L'inscription à l'actif de 32 millions pour les accélérateurs, somme qui n'est pas directement liée à des dépenses d'investissement,

n'a fait que gonfler ce poste. Les installations techniques et machines comprennent les actifs suivants: meubles, machines/appareils, équipements d'exploitation, aménagements spécifiques au locataire/à l'utilisateur, machines de bureau, véhicules, outils et instruments.

Le poste *immobilisations corporelles immeubles* regroupe les biens-fonds et les constructions qui sont propriété des deux EPF et des quatre établissements de recherche. Fin 2009, les 11 millions d'immobilisations corporelles immeubles concernaient des biens-fonds et des constructions de l'EPFZ. Les cofinancements de l'EPFZ et de l'EPFL sur des immeubles propriété de la Confédération figurent en effet parmi les placements financiers à long terme.

Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

| mio CHF | Total des immobilisations corporelles 2009 | Installations techniques et machines | Biens d'investissement informatiques | Biens-fonds et constructions | Installations en construction Acomptes portés à l'actif | Total des immobilisations incorporelles 2009 |
|---|--|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|---|--|
| Valeurs d'acquisition | | | | | | |
| Etat au 1.1.2009 | 1 459 | 1 185 | 232 | 12 | 29 | 5 |
| Entrées | 233 | 153 | 34 | 0 | 45 | 2 |
| Autres entrées/donations | 45 | 45 | 0 | – | – | – |
| Transferts | 1 | -97 | -0 | – | 97 | -1 |
| Sorties | -72 | -19 | -8 | – | -45 | -0 |
| Etat au 31.12.2009 | 1 665 | 1 267 | 259 | 12 | 127 | 6 |
| Réévaluations cumulées | | | | | | |
| Etat au 1.1.2009 | -876 | -685 | -190 | -1 | 0 | -3 |
| Amortissements planifiés | -129 | -99 | -29 | -0 | – | -1 |
| Amortissements non planifiés | -0 | -0 | – | – | – | – |
| Sorties/entrées de réévaluations | 30 | 22 | 7 | – | – | 1 |
| Etat au 31.12.2009 | -975 | -763 | -212 | -1 | 0 | -4 |
| Valeur figurant au bilan au 31.12.2009 | 690 | 505 | 47 | 11 | 127 | 2 |
| dont: | | | | | | |
| Actifs en leasing | – | – | – | – | – | – |

La différence de 71 millions entre les investissements bruts (207 mio) et le total des *entrées et autres entrées* apparaissant au poste des immobilisations corporelles (278 mio) est pour l'essentiel occasionnée par les sorties et les transferts d'installations en construction ainsi que par l'inscription à l'actif d'acomptes.

Les immobilisations incorporelles comprennent les licences, les brevets, les droits et les logiciels. Elles n'avaient pas été portées à l'actif jusqu'en 2008. Avec l'adoption du nouveau plan comptable et en application des directives issues de la révision du manuel sur la présentation des comptes du domaine des EPF, quelques modestes immobilisations ont été portées à l'actif à titre rétroactif.

14 Participations

Participations par établissement du domaine des EPF

| CHF | | Valeur d'acquisition | Réévaluation | Valeur figurant au bilan 2009 | Part de capital (en %) | Etablissement |
|--------------------------------|----------------|-------------------------|--------------|----------------------------------|---------------------------|---------------|
| Participations | Siège | 7 068 418 | -6 697 160 | 371 259 | | - |
| Epispeed SA | Zug | 5 750 | -5 750 | – | 3,4 | EPFZ |
| GlycoVaxyn AG | Schlieren | 6 000 | -6 000 | – | 0,4 | EPFZ |
| HeiQ Materials SA | Bad Zurzach | 4 150 | -4 150 | – | 0,3 | EPFZ |
| Kuros Biosurgery SA | Zürich | 1 363 | -1 363 | – | 0,3 | EPFZ |
| Venture Incubator SA | Zug | 2 125 000 | -2 125 000 | – | 8,4 | EPFZ |
| Covagen AG | Zurich | 3 703 | -3 702 | 1 | 1,6 | EPFZ |
| ALSTOM Inspection Robotics SA | Zurich | 24 000 | – | 24 000 | 24,0 | EPFZ |
| Lipideon Biothecnology SA | Zurich | 2 000 | -2 000 | – | 1,0 | EPFZ |
| Advanced Metal Technology AG | Zurich | 4 000 | -3 999 | 1 | 2,4 | EPFZ |
| Arktis Radiation Detectors SA | Zurich | 3 000 | -3 000 | – | 2,2 | EPFZ |
| ChromaCon SA | Zurich | 5 000 | -5 000 | – | 4,3 | EPFZ |
| Redbiotec AG | Schlieren | 7 470 | -7 470 | – | 4,4 | EPFZ |
| SuSoS SA | Dübendorf | 4 500 | -4 500 | – | 3,0 | EPFZ |
| CovalX SA | Zurich | 4 000 | -4 000 | – | 2,4 | EPFZ |
| Procedural AG | Zurich | 1 000 | -1 000 | – | 1,0 | EPFZ |
| NeMo Devices AG | Zurich | 850 | -850 | – | 0,9 | EPFZ |
| Virtamed AG | Zurich | 2 000 | -2 000 | – | 1,5 | EPFZ |
| SenTec AG | Therwil | 13 523 | -13 523 | – | 0,3 | EPFZ |
| Inspire AG | Zurich | 100 | -100 | – | 0,1 | EPFZ |
| Belenos Clean Power Holding | Biel | 250 000 | -250 000 | – | 1,2 | EPFZ |
| 3-V Biosciences, Inc. | Delaware / USA | | | – | 1,3 | EPFZ |
| Anecova SA | Ecublens | 2 200 | -2 200 * | – | 1,1 | EPFL |
| Ayanda Biosystems SA | Ecublens | 6 000 | -6 000 * | – | 3,6 | EPFL |
| Beamexpress SA | Ecublens | 11 000 | -11 000 * | – | 8,8 | EPFL |
| BlueBotics SA | Lausanne | 2 640 | -2 640 ** | – | 0,0 | EPFL |
| COVALYS Biosciences SA | Witterswil/SO | 8 500 | -8 500 * | – | 1,9 | EPFL |
| Dartfish SA | Fribourg | 15 000 | -15 000 * | – | 2,0 | EPFL |
| MimoSys AG (in Liquidation) | Zurich | 6 165 | -6 165 * | – | 2,6 | EPFL |
| Nano Bridging Molecules SA | Gland | 10 850 | -10 850 * | – | 1,3 | EPFL |
| PhotoDermaSA | Ecublens | 34 863 | -34 863 * | – | 9,0 | EPFL |
| Sensimed SA | Lausanne | 11 000 | -11 000 * | – | 2,1 | EPFL |
| Shockfish SA | Lausanne | 3 000 | -3 000 * | – | 0,8 | EPFL |
| Polytech Advisors SA | Ecublens | 30 000 | -30 000 | – | 30,0 | EPFL |
| CSEM SA | Neuchâtel | 4 000 000 | -4 000 000 | – | 20,1 | EPFL |
| EELCEE SA | Ecublens | 5 000 | -5 000 * | – | 5,0 | EPFL |
| SecuTix SA | Lausanne | 5 000 | -5 000 * | – | 0,7 | EPFL |
| Lyncée Tec SA | Ecublens | 31 250 | -31 250 * | – | 4,0 | EPFL |
| Jeunesse An 2000 SA | St-Sulpice | 25 000 | -25 000 | – | 50,0 | EPFL |
| Crocus Technology SA | France | 256 | -256 * | – | 0,1 | EPFL |
| G24 Innovations Ltd | GB | 46 029 | -46 029 * | – | 1,0 | EPFL |
| Innovative Silicon Inc | USA | | * | – | 0,9 | EPFL |
| Konarka Technologies Inc | USA | | * | – | 0,1 | EPFL |
| Orla Protein Technologies Ltd | GB | | * | – | 0,1 | EPFL |
| EPFL-RAKIA FZ-LLC | Ras al-Khaimah | 212 256 | – | 212 256 | 50,0 | EPFL |
| Wohnbaugenossenschaft Brugg | Brugg | 15 600 | – | 15 600 | | IPS |
| DECTRIS SA | Villigen | 79 400 | – | 79 400 | 28,6 | IPS |
| Dysenos AG | Villigen | 40 000 | – | 40 000 | 40,0 | IPS |
| Belenos Clean Power Holding AG | Biel | | – * | 1 | 1,2 | IPS |

* Actions reçues en échange de l'octroi de droits de propriété intellectuelle

**dont CHF 2000 versement cash

Sur la base de l'art. 3a de la loi sur les EPF (RS 414.110), les EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément au mandat de prestations et aux directives du Conseil des EPF (octroi de crédits notamment). Les participations détenues dans des entreprises

et les crédits accordés aux mêmes entreprises sont admissibles, conformément aux dispositions de l'ordonnance du Conseil des EPF sur les biens immatériels et les participations dans le domaine des EPF (OBIP-EPF; RS 414.172). Le cas échéant, leur valeur doit figurer dans les comptes conformément à l'art. 16, al. 6, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

La valeur de telles participations est un montant nul ou figure tout au plus pour mémoire (1 fr.) dans le bilan des EPF et des établissements de recherche au 31.12.2009. Vu leur modestie, on a renoncé à appliquer la méthode de la mise en équivalence aux participations comprises entre 20 et 50%. Il n'existe pas de droits d'option sur les parts du capital propre (art. 10, let. b, OBIP-EPF).

Les sociétés de transfert de technologie (*spin-offs*) au sein desquelles l'EPF de Zurich possède des participations opèrent dans les domaines les plus variés. Les sociétés auxquelles participe l'EPF de Lausanne sont surtout actives dans le domaine des sciences de la vie et dans le développement de technologies de l'information.

15 Prêts

Prêts dans les actifs

Les prêts accordés à des tiers par les établissements du domaine des EPF peuvent être classés dans deux catégories. La première comprend les prêts octroyés par les deux EPF et les quatre établissements de recherche sur la base de l'art. 9 et de l'art. 10, let. c, de l'OBIP-EPF (RS 414.172); il s'agit essentiellement de prêts à des sociétés start-up nouvellement créées. La seconde catégorie en-

globale les prêts qui ne sont pas accordés en vertu des dispositions de l'OBIP-EPF (RS 414.172).

Aucune variation notable n'a été enregistrée entre 2008 et 2009. La plupart des prêts sont accordés sans intérêt.

Postes de prêts

Prêts selon l'OBIP-EPF (art. 9 et art. 10, let. c)

| CHF | 2009 | | Valeur figurant au bilan |
|-------------------------------------|----------------------|-----------------|--------------------------|
| | Valeur d'acquisition | Réévaluation | |
| Prêts | 490 000 | -490 000 | - |
| Prêts de l'EPFZ à des start-up | 40 000 | -40 000 | - |
| Prêts de l'EPFL à Polytech Ventures | 50 000 | -50 000 | - |
| Prêts du LFEM à Carbo-Link GmbH | 300 000 | -300 000 | - |
| Prêts du LFEM à QC-Expert AG | 100 000 | -100 000 | - |

Autres prêts

| CHF | 2009 | | Valeur figurant au bilan |
|---|----------------------|-------------------|--------------------------|
| | Valeur d'acquisition | Réévaluation | |
| Prêts | 3 334 398 | -1 693 500 | 1 640 898 |
| Prêts de l'EPFZ à des étudiants | 369 222 | -1 500 | 367 722 |
| Prêts de l'EPFZ à des collaborateurs | 118 460 | | 118 460 |
| Prêts de l'EPFZ à la Fondation de la bibliothèque Oechslin | 250 000 | | 250 000 |
| Prêts de l'EPFZ à Mettler Toledo SA | 654 716 | | 654 716 |
| Prêts de l'EPFL à la Fondation Maisons pour étudiants | 1 692 000 | -1 692 000 | - |
| Prêts de l'EPFL à la Fondation du Centre universitaire protestant | 250 000 | | 250 000 |

16 Engagements courants

| mio CHF | 2008 | 2009 | Ecart p. r. à 2008 | |
|---|------------|------------|--------------------|------------|
| | | | val. abs. | % |
| Engagements courants | 122 | 125 | 3 | 2,2 |
| Comptes courants | 25 | 32 | 7 | 29,7 |
| Engagements résultant de livraisons et de prestations | 77 | 75 | -2 | -2,7 |
| Autres engagements courants | 21 | 18 | -3 | -12,2 |

Dans les comptes courants sont présentés les engagements ou les soldes de décomptes, notamment envers les établissements chefs de file pour les programmes de recherche.

17 Engagements financiers

| mio CHF | 2008 | 2009 | Ecart p. r. à 2008 | |
|--------------------------------------|-----------|-----------|--------------------|-------------|
| | | | val. abs. | % |
| Engagements financiers | 28 | 35 | 7 | 23,2 |
| Engagements financiers à court terme | 16 | 18 | 1 | 8,7 |
| Engagements financiers à long terme | 12 | 17 | 5 | 42,7 |

Les *engagements financiers à court terme* comprennent les engagements envers les offices de compensation de l'AVS, de PUBLICA et de la CNA. Les *engagements financiers à long terme* englobent, d'une part, le reliquat de prêts sans intérêt que le canton d'Argovie a accordés à l'IPS pour réaliser les projets CCEM-CH

(10 mio) et PROSCAN (1 mio). Le nouveau remboursement partiel d'un million intervenu en 2009 a abaissé le montant de ces prêts à 11 millions. Ce poste comprend d'autre part les engagements de l'EPFL (6 mio) ayant trait à des droits de construction.

18 Provisions

| mio CHF | Total 2009 | Personnel | Autres |
|----------------------------------|---------------|-------------|-------------|
| | | | |
| Constitution (y c. augmentation) | 78,5 | 7,5 | 70,9 |
| Dissolution | -10,8 | - | -10,8 |
| Utilisation | -3,5 | - | -3,5 |
| Etat au 31.12. | 137,2 | 47,1 | 90,1 |
| dont à court terme | 45,8 | 38,0 | 7,8 |

| mio CHF | Total 2008 | Personnel | Autres |
|----------------------------------|---------------|-------------|-------------|
| | | | |
| Constitution (y c. augmentation) | 14,2 | 9,6 | 4,6 |
| Dissolution | -10,1 | -2,8 | -7,3 |
| Utilisation | -7,7 | -4,9 | -2,8 |
| Etat au 31.12. | 73,0 | 39,6 | 33,4 |
| dont à court terme | 42,3 | 31,2 | 11,1 |

Les provisions constituées pour le personnel ont augmenté de 7 millions pour se situer à 47 millions. Elles incluent les *soldes de vacances et d'heures supplémentaires* du personnel. Depuis 2007, elles ont progressé de près de 10 millions. Le solde de 47 millions correspond à quelque 300 équivalents plein temps (EPT).

Les *autres provisions* enregistrent une hausse de 57 millions, due en particulier à la constitution de la nouvelle provision de 70 millions pour le démantèlement des accélérateurs de l'IPS. Ces installations comprennent en effet des composants radioactifs, qui devront être éliminés après le démantèlement. Jusqu'ici,

le financement de cette tâche future était comptabilisé parmi les engagements conditionnels. Cette nouvelle provision est compensée au moyen de la dissolution et de l'utilisation de provisions existantes. Parmi les autres provisions, certaines ont été constituées pour couvrir les risques non assurés.

Les *risques majeurs* comprennent les provisions établies sur la base du catalogue de risques des deux EPF et des quatre établissements de recherche (conformément aux exigences de la gestion des risques).

19 Capital affecté

Le *capital affecté* réunit les principaux éléments que sont les fonds secondaires, les fonds de tiers et les fonds propres (engagements internes). Les cofinancements pour de l'immobilier appartenant à la Confédération font également partie des fonds propres. La variation des fonds secondaires et des fonds de tiers est comptabilisée dans le compte de résultats (par le biais des revenus).

Sous les *engagements internes* envers des professeurs nommés ou pour des projets d'enseignement et de recherche figurent les engagements liés aux nominations et les engagements financiers pour la réalisation de projets d'enseignement et de recherche.

Leur inscription au passif intervient par une modification des charges dans le compte de résultats.

Le montant total du *capital affecté* s'est accru de 112 millions en 2009. Il atteint 1031 millions et dépasse ainsi pour la première fois la barre du milliard. La part des fonds secondaires se monte à 243 millions et celle des fonds de tiers à 557 millions. Il s'agit en fait de capital inscrit au passif, qui servira à financer des prestations d'enseignement et de recherche. Les deux postes enregistrent une forte hausse par rapport au bilan de l'année précédente.

Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers

| Fonds secondaires et fonds de tiers | Total 2009 | Fonds secondaires | Encouragement national de la recherche | Recherche du secteur public | Programmes-cadres de recherche européens | Fonds de tiers | Recherche axée sur l'économie | Donations et legs | Autres fonds de tiers |
|-------------------------------------|------------|-------------------|--|-----------------------------|--|----------------|-------------------------------|-------------------|-----------------------|
| mio CHF | | | | | | | | | |
| Etat au 1.1. | 703 | 208 | 112 | 68 | 27 | 495 | 323 | 126 | 46 |
| Recettes | 615 | 376 | 196 | 65 | 115 | 238 | 157 | 27 | 55 |
| Utilisation | -581 | -335 | -178 | -66 | -92 | -246 | -167 | -29 | -50 |
| Autres variations | 63 | -6 | -7 | 6 | -6 | 70 | 35 | 0 | 34 |
| Etat au 31.12. | 800 | 243 | 125 | 73 | 45 | 557 | 348 | 125 | 85 |
| | | | | | | | | | |
| Fonds secondaires et fonds de tiers | Total 2008 | Fonds secondaires | Encouragement national de la recherche | Recherche du secteur public | Programmes-cadres de recherche européens | Fonds de tiers | Recherche axée sur l'économie | Donations et legs | Autres fonds de tiers |
| mio CHF | | | | | | | | | |
| Etat au 1.1. | 623 | 191 | 99 | 72 | 21 | 431 | 268 | 117 | 46 |
| Recettes | 673 | 333 | 167 | 67 | 98 | 340 | 219 | 68 | 54 |
| Utilisation | -586 | -304 | -149 | -72 | -83 | -281 | -157 | -57 | -68 |
| Autres variations | -7 | -12 | -5 | 1 | -9 | 5 | -7 | -2 | 14 |
| Etat au 31.12. | 703 | 208 | 112 | 68 | 27 | 495 | 323 | 126 | 46 |

L'aperçu présentant les variations des fonds secondaires et des fonds de tiers montre que les prestations dues ont augmenté pour ces deux catégories de fonds. Autrement dit, une grande

partie des recettes supplémentaires ne serviront à financer des projets d'enseignement et de recherche que les années suivantes.

Variations des engagements internes

| Engagements internes mio CHF | Total 2009 | Inscrit au bilan 2009 | Promesses de nomination | | Promesses de projet | |
|----------------------------------|---------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| | | | Inscrit au bilan | Non inscrit au bilan | Inscrit au bilan | Non inscrit au bilan |
| Etat au 1.1. | 186 | 122 | 38 | 56 | 84 | 8 |
| Constitution (y c. augmentation) | 37 | 37 | 0 | - | 37 | - |
| Dissolution/transfert | -4 | -10 | -0 | - | -10 | 6 |
| Utilisation | -20 | -18 | -1 | -2 | -18 | - |
| Etat au 31.12. | 199 | 131 | 38 | 54 | 93 | 14 |

| Engagements internes mio CHF | Total 2008 | Inscrit au bilan 2008 | Promesses de nomination | | Promesses de projet | |
|----------------------------------|---------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| | | | Inscrit au bilan | Non inscrit au bilan | Inscrit au bilan | Non inscrit au bilan |
| Etat au 1.1. | 163 | 106 | 58 | 32 | 49 | 24 |
| Constitution (y c. augmentation) | 62 | 41 | 4 | 21 | 38 | - |
| Dissolution/transfert | -14 | -1 | -22 | 3 | 21 | -16 |
| Utilisation | -25 | -25 | -1 | - | -24 | - |
| Etat au 31.12. | 186 | 122 | 38 | 56 | 84 | 8 |

Le principe de comptabilisation pour les variations des *engagements internes* est le même que pour les fonds secondaires et de tiers. Les *engagements liés aux nominations* sont destinés aux professeurs nouvellement désignés. Ces derniers peuvent disposer librement de ces fonds (appelés crédits de nomination) et décider du moment approprié de leur utilisation dans le cadre des accords contractuels. Les ressources sont en général épuisées au bout de trois à cinq ans. La même règle que pour les engagements liés aux nominations s'applique aux *engagements pour des projets*. A la fin de l'année sous revue, le solde de crédit des enga-

gements internes est inscrit au passif et la variation est comptabilisée avec effet sur les résultats (à titre de charges ou de diminution des charges).

En 2009, les engagements internes n'ont connu qu'une variation minime. En ce qui concerne les engagements pour des projets figurant au bilan, les prestations ont augmenté de 9 millions suite à des hausses (EPFZ: + 7,3 mio, FNP: + 2,2 mio, IFAEPE: + 1,0 mio) et à des baisses (EPFL: - 0,6 mio, LFEM: - 0,9 mio).

Rapprochement/attribution du capital affecté des/aux capitaux de tiers ou au capital propre

| mio CHF | Bilan consolidé Domaine des EPF 2009 | | Rapprochement | | Bilan consolidé Domaine des EPF Optique (NMC) 2009 | |
|--|--|--------------|-----------------------|------------------------------------|--|--------------|
| | Part en % | Part en % | Attribution à: | Diminution (-) Augmentation (+) | Part en % | Part en % |
| Passif | 1 995 | 100,0 | | -1 031 | 1 995 | 100,0 |
| Capitaux de tiers | 336 | 16,9 | | | 1 012 | 50,7 |
| Capital affecté | 1 031 | 51,7 | | -1 031 | | |
| Fonds secondaires et fonds de tiers | 800 | 40,1 | | -800 | | |
| Fonds secondaires | 243 | 12,2 | | -243 | | |
| Encouragement de la recherche | 125 | 6,2 | Capitaux de tiers | -125 | | |
| Recherche du secteur public | 73 | 3,7 | Capitaux de tiers | -73 | | |
| Programmes-cadres de recherche européens | 45 | 2,3 | Capitaux de tiers | -45 | | |
| Fonds de tiers | 557 | 27,9 | | -557 | | |
| Recherche axée sur l'économie | 348 | 17,4 | Capitaux de tiers | -348 | | |
| Donations et legs | 125 | 6,3 | Capital propre | -125 | | |
| Autres fonds de tiers | 85 | 4,3 | Capitaux de tiers | -85 | | |
| Fonds propres | 231 | 11,6 | Capital propre | -231 | | |
| Capital propre | 628 | 31,5 | | | 983 | 49,3 |

La répartition des passifs entre capitaux de tiers, capital affecté et capital propre ne correspond pas aux prescriptions qui régissent habituellement l'établissement des comptes. Voilà pourquoi le rapprochement présenté ici illustre comment les montants du capital affecté seraient ventilés entre capitaux de tiers et capital propre selon les normes IPSAS. Dans cette opération, les

fonds secondaires, de même que les fonds de la recherche axée sur l'économie et les autres fonds de tiers sont entièrement attribués aux capitaux de tiers, tandis que les dons et les legs (qui font partie des fonds de tiers) et les fonds propres (engagements internes et cofinancement pour l'immobilier appartenant à la Confédération) sont attribués au capital propre.

343 Autres explications

1 Engagements conditionnels

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

Sont considérés comme des engagements en matière de prévoyance tous les engagements du domaine des EPF qui résultent de plans de prévoyance assurant des prestations à la retraite, de même qu'en cas de décès ou d'invalidité. Conformément aux principes du nouveau modèle comptable, les engagements en matière de prévoyance doivent être évalués selon les normes IPSAS. En dérogation aux normes IPSAS 25, ils ne sont cependant pas présentés comme des provisions, mais comme des engagements conditionnels dans l'annexe du compte annuel.

La caisse de prévoyance du domaine des EPF auprès de PUBLICA propose trois plans de prévoyance. Les collaborateurs et collaboratrices sont assurés dans l'un de ces trois plans en fonction de leur classe de salaire.

La valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance au 31.12.2009 a été déterminée sur la base de l'effectif des assurés de la caisse de prévoyance du domaine des EPF au 1.7.2009 et actualisée à fin 2009. Les calculs actuariels figurant dans le tableau ci-dessus ont été effectués au 31.12.2009. L'évaluation des engagements en matière de prévoyance, au moyen de la «Projected Unit Credit Method» (PUC), a été entreprise par des experts actuaires externes. La valeur des engagements en matière de prévoyance au jour déterminant pour l'évaluation équivaut alors à la valeur actuelle du droit à la prévoyance jusqu'à la date de clôture. Les éléments de référence sont notamment la durée d'assurance, le salaire probable lors du départ à la retraite et l'adaptation périodique au renchérissement des rentes en cours. Avec la méthode PUC, le capital de couverture probable au moment du départ à la retraite n'est pas constitué de façon progressive, mais il est proportionnel au nombre d'années de service à effectuer. Au 31.12.2009, les engagements en matière de prévoyance se montaient à 5,4 milliards.

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

| mio CHF | 2008 | 2009 | Ecart p. r. à 2008 | |
|--|-------------|-------------|--------------------|--------------|
| | | | val. abs. | % |
| Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation | -5 281 | -5 388 | -107 | 2,0 |
| Avoirs de prévoyance à la valeur de marché | 4 581 | 5 036 | 455 | 9,9 |
| Engagements nets en matière de prévoyance financés par capitalisation | -700 | -352 | 348 | -49,7 |
| Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance non financés par capitalisation | - | - | - | - |
| Total des engagements nets en matière de prévoyance | -700 | -352 | 348 | -49,7 |

La fortune de prévoyance correspond à la fortune de la caisse de prévoyance du domaine des EPF estimée à la valeur du marché après déduction des engagements à court terme. A partir de sa valeur au 30.11.2009 et du rendement effectif de décembre 2009, la fortune de prévoyance a été évaluée à 5 milliards au 31.12.2009.

Les engagements nets en matière de prévoyance (engagements en matière de prévoyance après déduction de la fortune de prévoyance) se montent ainsi à 352 millions.

Les cotisations de l'employeur sont fixées conformément aux règlements en vigueur, les cotisations d'épargne augmentant progressivement avec l'âge. Selon la méthode d'évaluation définie par les normes IPSAS 25, les charges pour services rendus sont calculées de telle sorte que les engagements de prévoyance sont répartis de manière uniforme sur la durée d'occupation totale. Cette méthode peut engendrer des différences entre les cotisa-

tions de l'employeur et ses charges liées aux services rendus. En 2009, les cotisations de l'employeur se sont montées à 151 millions, ses charges liées aux services rendus à 107 millions.

Les charges de prévoyance nettes comprennent les charges de l'employeur liées aux services rendus, les charges d'intérêts sur les engagements en matière de prévoyance et le rendement escompté de la fortune de prévoyance. D'éventuels événements, tels les réductions et les remboursements de plans de prévoyance doivent être pris en compte en sus. Les charges de prévoyance nettes du domaine des EPF ont atteint 82 millions pour 2009.

Le domaine des EPF a décidé de modifier la méthode de comptabilisation des pertes et des gains actuariels: conformément à l'art. 107 des normes IPSAS 25, ils seront désormais inscrits au bilan de la période comptable au cours de laquelle ils apparaissent.

Hypothèses actuarielles

| | 2008 | 2009 |
|---|-------|-------|
| Taux d'actualisation | 2,60% | 2,60% |
| Rendement des avoirs de prévoyance attendu à long terme | 3,50% | 3,50% |
| Evolution salariale prévue | 1,50% | 1,50% |
| Adaptations prévues des rentes | 0,25% | 0,25% |

Evolution des engagements

| | 2008 | 2009 | Ecart p. r. à 2008 | |
|---|-------------|-------------|--------------------|--------------|
| mio CHF | | | val. abs. | % |
| Etat au 1.1. | -824 | -700 | 124 | -15,0 |
| Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance | 182 | -82 | -264 | -145,1 |
| Montant à saisir immédiatement | -286 | 279 | 565 | -197,7 |
| Cotisations de l'employeur | 227 | 151 | -76 | -33,6 |
| Etat au 31.12. | -700 | -352 | 348 | -49,7 |

Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance

| | 2008 | 2009 | Ecart p. r. à 2008 | |
|--|-------------|-----------|--------------------|---------------|
| mio CHF | | | val. abs. | % |
| Charges de l'employeur liées aux services rendus au cours de l'exercice (nettes) | 123 | 107 | -15 | -12,4 |
| Charges d'intérêts | 166 | 134 | -32 | -19,3 |
| Rendement attendu de la fortune | -191 | -159 | 32 | -16,7 |
| Comptabilisation du bénéfice net des prestations à long terme du collaborateur | - | - | - | - |
| Charges de prévoyance nettes ordinaires | 98 | 82 | -15 | -15,8 |
| Charges et bénéfice nets extraordinaires en matière de prévoyance (compression) | -280 | - | 280 | - |
| Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance | -182 | 82 | 264 | -145,1 |

Autres engagements conditionnels

Une provision a été constituée pour remplacer les engagements conditionnels prévus jusqu'ici pour le démantèlement et l'élimination des accélérateurs de l'IPS. Seuls des engagements de garantie d'un montant de 1 million subsistent encore.

2 Promesses de financement

Les comptes comprennent 67 millions de promesses de financement faites par l'EPFZ pour des contrats de bail à long terme.

3 Entités proches de la Confédération

Entités proches de la Confédération

Le domaine des EPF entretient d'étroites relations financières avec la Confédération, la contribution financière générale de celle-ci et sa contribution aux loyers occupant une place prépondérante dans ces relations. Les mandats de recherche confiés par les offices fédéraux et les ressources de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) sont englobés dans les acqui-

sitions de marchandises et de prestations de service. Le total des créances et des prêts comprend les placements monétaires et financiers du domaine des EPF auprès de la Confédération (selon le contrat de trésorerie).

Indemnités à des personnes clés

Sont considérés comme des personnes physiques proches, au sens de personnes clés, les membres du Conseil des EPF, les présidents et les vice-présidents des deux EPF, les membres de la direction des quatre établissements de recherche ainsi qu'une rectrice de l'EPFZ. La rémunération et les indemnités qui leur sont versées se fondent sur les bases légales que sont la loi régissant le salaire des cadres (LPers; RS 172.220.1), l'ordonnance sur les salaires des cadres (RS 172.220.12) et l'arrêté du Conseil fédéral du 19.12.2003 relatif à la loi sur la rémunération et sur d'autres conditions contractuelles convenues avec les cadres du plus haut niveau hiérarchique et les membres des organes dirigeants des entreprises et des établissements de la Confédération. Ces données sont accessibles au public.

4 Taux de conversion

| Unité | Cours du jour au | |
|--------------------------|------------------|------------|
| | 31.12.2008 | 31.12.2009 |
| 1 euro (EUR) | 1,486 | 1,497 |
| 1 dollar américain (USD) | 1,068 | 1,045 |

5 Événements survenus après la date de clôture du bilan

Les événements devant être publiés bien qu'étant postérieurs à la date de clôture du bilan sont des événements importants qui requièrent la modification des montants déjà établis ou la prise en

compte d'éléments non encore comptabilisés. Le compte consolidé 2009 du domaine des EPF a été approuvé par le Conseil fédéral le 31.3.2010. A cette date, aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan et digne de publication n'était survenu.

35 Information sectorielle / comptes individuels

L'information sectorielle présente les comptes des deux EPF et des quatre établissements de recherche. Toutefois, les échanges internes d'écritures au sein du groupe ne sont pas mis au point

dans ces comptes. Par conséquent, le total de ces derniers ne peut pas être comparé avec le compte consolidé.

351 Compte de résultats par unité de consolidation

Compte de résultats par unité de consolidation

| mio CHF | Compte 2009 Domaine des EPF | Compte 2009 Conseil des EPF | Compte 2009 EPFZ | Compte 2009 EPFL | Compte 2009 IPS | Compte 2009 FNP | Compte 2009 LFEM | Compte 2009 IFAEPE |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------------|
| Résultat de l'exercice | 39 | 2 | 18 | 4 | 17 | 3 | 1 | -8 |
| Résultat opérationnel (sans résultat financier) | 26 | 2 | 11 | 1 | 16 | 3 | 1 | -8 |
| Revenus opérationnels | 2 783 | 44 | 1 378 | 743 | 328 | 77 | 154 | 60 |
| Contribution financière de la Confédération | 1 905 | 44 | 959 | 478 | 240 | 52 | 88 | 43 |
| Contribution aux loyers | 276 | 0 | 160 | 65 | 25 | 4 | 17 | 5 |
| Fonds secondaires et fonds de tiers | 561 | - | 248 | 184 | 59 | 21 | 36 | 13 |
| Compensations par des fonds secondaires | 372 | - | 168 | 127 | 24 | 17 | 27 | 10 |
| Compensations par des fonds de tiers | 188 | - | 80 | 56 | 36 | 4 | 9 | 3 |
| Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers | -95 | - | -53 | -19 | -17 | -1 | -3 | -2 |
| Revenus de prestations de service | 114 | 0 | 49 | 33 | 19 | 0 | 13 | 0 |
| Autres revenus | 22 | 0 | 15 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 |
| Charges opérationnelles | 2 757 | 42 | 1 367 | 742 | 311 | 73 | 153 | 68 |
| Charges propres | 2 700 | 17 | 1 345 | 731 | 314 | 73 | 153 | 68 |
| Charges de personnel | 1 725 | 12 | 827 | 488 | 201 | 54 | 102 | 39 |
| Charges de biens et services et charges d'exploitation | 848 | 4 | 445 | 214 | 99 | 15 | 46 | 25 |
| Amortissements | 119 | 0 | 65 | 30 | 14 | 1 | 7 | 2 |
| Variations des engagements internes | 8 | - | 7 | -1 | - | 2 | -1 | 1 |
| Charges de transfert | 57 | 26 | 22 | 11 | -3 | 1 | - | - |
| Résultat financier | 13 | 0 | 8 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Revenus financiers | 16 | 0 | 9 | 5 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Charges financières | 2 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Transferts de ressources dans le domaine des EPF – budget 2009

| Crédit: A2310.0346 Contribution financière de la Confédération au domaine des EPF mio CHF | Total crédit A2310.0346 | Conseil des EPF | EPFZ | EPFL | IPS | FNP | LFEM | IFAEPE |
|--|-------------------------------|--------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Etat au 1.1.2009 (AF du 16.12.2008) | 1 874,4 | 69,2 | 936,0 | 470,2 | 228,6 | 47,4 | 81,9 | 41,1 |
| Variations: | | | | | | | | |
| Deuxième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle | 13,0 | | 11,5 | | | | 1,5 | |
| Transfert de crédit Flexibilité (transfert à charge du crédit A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF» au sens de l'art. 20, al. 5, OFC) | 17,9 | - | 6,3 | 3,1 | 5,9 | 0,4 | 1,2 | 1,0 |
| Cessions, Conseil des EPF: | | | | | | | | |
| Projets stratégiques, enseignement et recherche | - | -9,9 | 2,5 | 0,4 | 2,8 | 2,9 | 1,1 | 0,2 |
| Centres de compétences | - | -15,0 | 5,0 | 5,0 | 5,0 | | | |
| Transferts de crédit à l'int. des centres de compétences: | | | | | | | | |
| Energie et mobilité durable (CCEM-CH) | - | | 0,8 | 1,0 | -2,8 | - | 0,9 | 0,1 |
| Environnement et développement durable (CCES) | - | | -3,3 | 0,8 | 0,2 | 1,3 | 0,2 | 0,8 |
| Sciences et technologies des matériaux (CCMX) | - | | 1,2 | -2,2 | 0,4 | - | 0,7 | - |
| Transferts de crédits divers | - | - | -0,7 | 0,1 | -0,0 | -0,1 | 1,0 | -0,2 |
| Etat au 31.12.2009 | 1 905,3 | 44,3 | 959,4 | 478,4 | 239,9 | 51,9 | 88,4 | 43,0 |

La liste des *transferts de crédits* dans le domaine des EPF part des chiffres approuvés par l'arrêté fédéral (16.12.2008) sur le budget 2009 du domaine des EPF et présente les adaptations apportées ensuite au budget, qui modifient le crédit constitué par la contribution financière de la Confédération au sein de ce domaine. Outre les opérations sans incidences sur le budget (cessions du Conseil des EPF en faveur des centres de compétences et transferts de crédit à l'intérieur des centres de compétences), deux relèvements de crédit sont intervenus en 2009. Le premier

résulte de la hausse liée à la deuxième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle, le second a été induit par le transfert de crédit en vertu de l'art. 20, al. 5, de l'ordonnance sur les finances de la Confédération. Les transferts de crédits à l'intérieur des centres de compétences sont occasionnés par le versement de la contribution annuelle à l'établissement chef de file (*leading house*) par le Conseil des EPF. Par ailleurs, les cessions du Conseil des EPF aux différents établissements prennent la forme de transferts de crédits.

352 Compte des investissements par unité de consolidation

| mio CHF | Compte 2009 Domaine des EPF | Compte 2009 Conseil des EPF | Compte 2009 EPFZ | Compte 2009 EPFL | Compte 2009 IPS | Compte 2009 FNP | Compte 2009 LFEM | Compte 2009 IFAEPE |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------------|
| Investissements | 391 | 0 | 91 | 218 | 67 | 2 | 12 | 2 |
| Immobilisations corporelles | 203 | 0 | 87 | 52 | 49 | 2 | 12 | 2 |
| Immobilisations corporelles immeubles | 0 | - | 0 | - | - | - | - | - |
| Immobilisations corporelles meubles | 203 | 0 | 87 | 52 | 49 | 2 | 12 | 2 |
| Installations techniques et machines | 168 | 0 | 61 | 46 | 47 | 1 | 11 | 2 |
| Technologies de l'information | 35 | - | 26 | 6 | 2 | 1 | 1 | 0 |
| Immobilisations incorporelles | 2 | - | 2 | - | 0 | - | - | - |
| Informatique, logiciels (achat, licences) | 2 | - | 2 | - | 0 | - | - | - |
| Placements financiers | 186 | - | 2 | 166 | 18 | - | - | 0 |
| Cofinancement (net) | 6 | - | -1 | 7 | - | - | - | - |
| Placements financiers (nets) | 180 | - | 3 | 159 | 18 | - | - | 0 |

353 Compte des flux de fonds par unité de consolidation

| | Compte 2009 Domaine des EPF | Compte 2009 Conseil des EPF | Compte 2009 EPFZ | Compte 2009 EPFL | Compte 2009 IPS | Compte 2009 FNP | Compte 2009 LFEM | Compte 2009 IFAEPE |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------------|
| mio CHF | | | | | | | | |
| Total des flux de fonds | -95 | -0 | 66 | -119 | -24 | 8 | -12 | -14 |
| Flux de fonds provenant des activités courantes | -298 | -588 | 152 | 92 | 47 | 10 | -0 | -11 |
| Cash-flow | 176 | 2 | 87 | 47 | 31 | 5 | 9 | -5 |
| Résultat de l'exercice | 39 | 2 | 18 | 4 | 17 | 3 | 1 | -8 |
| Amortissements | 130 | 0 | 64 | 30 | 26 | 1 | 7 | 2 |
| Variations des provisions | 64 | 0 | 1 | -1 | 68 | -5 | 1 | 0 |
| Autres résultats sans incidences sur les liquidités | -57 | - | 3 | 13 | -79 | 5 | 0 | 0 |
| Augmentation (-)/diminution (+) de l'actif circulant net | -586 | -591 | 7 | 18 | -2 | 2 | -12 | -8 |
| Augmentation (+)/diminution (-) du capital affecté | 112 | - | 59 | 28 | 17 | 4 | 2 | 2 |
| Flux de fonds provenant des activités d'investissement | -391 | -0 | -91 | -218 | -67 | -2 | -12 | -2 |
| Immobilisations corporelles | -203 | -0 | -87 | -52 | -49 | -2 | -12 | -2 |
| Investissements, immobilisations corporelles immeubles | -0 | - | -0 | - | - | - | - | - |
| Investissements, immobilisations corporelles meubles | -205 | -0 | -89 | -52 | -49 | -2 | -12 | -2 |
| Désinvestissements, immobilisations corporelles meubles | 2 | - | 2 | - | - | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations incorporelles | -2 | - | -2 | - | -0 | - | - | - |
| Placements financiers | -186 | - | -2 | -166 | -18 | - | - | -0 |
| Cash-flow libre | -689 | -588 | 62 | -125 | -20 | 9 | -12 | -13 |
| Flux de fonds provenant des activités de financement | 594 | 588 | 4 | 6 | -4 | -0 | 0 | -0 |
| Etat du fonds des liquidités | | | | | | | | |
| | Compte 2009 Domaine des EPF | Compte 2009 Conseil des EPF | Compte 2009 EPFZ | Compte 2009 EPFL | Compte 2009 ISP | Compte 2009 FNP | Compte 2009 LFEM | Compte 2009 IFAEPE |
| mio CHF | | | | | | | | |
| Etat des liquidités au 1.1. | 815 | 5 | 549 | 153 | 34 | 34 | 17 | 23 |
| Augmentation/diminution | -95 | -0 | 66 | -119 | -24 | 8 | -12 | -14 |
| Etat des liquidités au 31.12. | 720 | 5 | 614 | 34 | 10 | 42 | 5 | 9 |

354 Bilan par unité de consolidation

| Mio. CHF | 2009 Domaine des EPF | 2009 Conseil des EPF | 2009 EPFZ | 2009 EPFL | 2009 IPS | 2009 FNP | 2009 LFEM | 2009 IFAEPE |
|--|----------------------------|----------------------------|--------------|--------------|-------------|-------------|--------------|----------------|
| Actif | 2 878 | 906 | 960 | 495 | 334 | 47 | 88 | 47 |
| Actif circulant | 2 057 | 905 | 648 | 284 | 87 | 43 | 52 | 38 |
| Liquidités et placements à court terme | 720 | 5 | 614 | 34 | 10 | 42 | 5 | 9 |
| Créances | 1 032 | 901 | 21 | 12 | 24 | 1 | 45 | 28 |
| Placements financiers à court terme | 278 | – | – | 229 | 48 | – | – | 0 |
| Stocks | 12 | – | 8 | 2 | 2 | – | – | – |
| Comptes de régularisation actifs | 16 | 0 | 5 | 6 | 2 | 0 | 2 | – |
| Actif immobilisé | 821 | 0 | 312 | 212 | 247 | 4 | 36 | 9 |
| Immobilisations corporelles | 690 | 0 | 245 | 149 | 247 | 4 | 36 | 9 |
| Immobilisations incorporelles | 2 | – | 1 | – | 1 | – | – | – |
| Prêts | 2 | – | 1 | 0 | – | – | – | – |
| Participations | 0 | – | 0 | 0 | 0 | – | – | – |
| Placements financiers à long terme | 127 | – | 65 | 62 | – | – | – | – |
| Passif | 2 878 | 906 | 960 | 495 | 334 | 47 | 88 | 47 |
| Capitaux de tiers | 1 219 | 883 | 100 | 85 | 121 | 6 | 19 | 6 |
| Capitaux de tiers à court terme | 1 111 | 883 | 89 | 70 | 39 | 6 | 18 | 6 |
| Engagements courants | 127 | 0 | 44 | 53 | 18 | 2 | 9 | 1 |
| Engagements financiers à court terme | 898 | 881 | 14 | 1 | 2 | – | 1 | 0 |
| Comptes de régularisation passifs | 40 | 1 | 17 | 16 | 2 | 0 | 1 | 3 |
| Provisions à court terme | 46 | 1 | 14 | – | 17 | 4 | 7 | 2 |
| Capitaux de tiers à long terme | 109 | – | 10 | 15 | 83 | – | 0 | – |
| Engagements financiers à long terme | 17 | – | – | 6 | 11 | – | – | – |
| Provisions à long terme | 91 | – | 10 | 9 | 72 | – | 0 | – |
| Capital affecté | 1 031 | – | 612 | 266 | 73 | 22 | 36 | 22 |
| Fonds secondaires axés sur les projets | 243 | – | 96 | 89 | 22 | 11 | 16 | 9 |
| Fonds de tiers axés sur les projets | 557 | – | 378 | 102 | 51 | 6 | 15 | 6 |
| Fonds propres à l'immobilier de la Confédération (cofinancement) | 100 | – | 37 | 62 | – | – | – | – |
| Fonds propres (engagements internes) | 131 | – | 100 | 13 | – | 6 | 5 | 7 |
| Capital propre | 628 | 23 | 249 | 145 | 139 | 19 | 34 | 19 |
| Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf. | 49 | 23 | – | – | – | 14 | 4 | 9 |
| Réserves provenant du solde reporté | 414 | 0 | 170 | 134 | 109 | – | – | – |
| Réserves libres | 30 | – | 7 | 1 | 13 | 5 | 1 | 4 |
| Autre capital propre | 93 | – | 54 | 6 | – | -0 | 28 | 6 |
| Excédent/découvert du bilan | 42 | -0 | 19 | 4 | 17 | 0 | 1 | – |

36 Informations complémentaires

361 Investissements de la Confédération dans des immeubles utilisés par le domaine des EPF

Le portefeuille immobilier du domaine des EPF

Le domaine des EPF gère un parc immobilier vaste et hétérogène, réparti dans à peu près toutes les régions de la Suisse. Il comprend de grands immeubles connus situés au cœur des grandes villes, des bâtiments conçus sur mesure pour la recherche, des forêts, des alpages entiers, un hangar à bateaux, aussi bien que des observatoires perchés au sommet de montagnes. Les immeubles du domaine des EPF sont propriété de la Confédération suisse. Celle-ci impute la totalité des coûts d'infrastructure (amortissement et intérêt théorique) au domaine des EPF, mais met aussitôt à la disposition de celui-ci les ressources nécessaires pour les couvrir, par le biais de sa contribution aux loyers. Au sein du domaine des EPF, c'est le Conseil des EPF qui joue le rôle de propriétaire à titre fiduciaire. En tant que service de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI), il coordonne l'exploitation des biens-fonds, veille à la préservation de leur valeur et de leurs fonctions et répond de sa gestion au Conseil fédéral.

Les bâtiments et les installations du domaine des EPF abritent les activités suivantes: enseignement, recherche, documentation, mise à disposition et application des connaissances nouvellement acquises. Seule cette infrastructure de qualité spécialement adaptée aux besoins des utilisateurs permet de remplir à un haut niveau la mission de base, à savoir les activités d'enseignement, de recherche et d'innovation. Le portefeuille immobilier du domaine des EPF constitue dès lors un facteur de production stratégique et une condition indispensable pour préserver la compétitivité des deux écoles polytechniques et des quatre établissements de recherche. Grâce à une gestion professionnelle et innovante de ce portefeuille, les diverses institutions disposent toujours au moment opportun et à moindres frais des équipements (constructions et infrastructure) dont elles ont besoin. Le travail de gestion consiste avant tout à optimiser la durée de vie de l'immobilier (par des investissements ciblés) et à adapter les bâtiments aux nouvelles exigences, afin de préserver le plus longtemps possible la valeur des investissements consentis.

La valeur à neuf des bâtiments et des installations se monte à 5,6 milliards, qui se répartissent sur plus de 550 objets. Ceux-ci se situent sur 270 parcelles dont la valeur totalise 1,1 milliard. La

valeur comptable de tous les actifs atteint 4,7 milliards. La surface utile totale se situe à 860 000 m² environ en 2009 et dénote ainsi un accroissement de 2,8% par rapport à 2008.

Projets en cours et investissements 2009

Le crédit d'investissement annuel est comptabilisé à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Ce crédit s'élève à 144 millions pour l'année comptable et est donc inférieur à celui de l'année précédente. Viennent s'y ajouter des fonds de tiers d'un montant de 6,7 millions environ, de même que les investissements du domaine des EPF dans les installations d'exploitation.

Voici les principaux projets de rénovation menés pendant l'année sous revue: le bâtiment de physique (HPP) à l'EPFZ (14 mio en 2009), le bâtiment de microtechnique (BM) à l'EPFL (12 mio en 2009) et le bâtiment abritant le laboratoire (LA) de l'IFAEPE (7 mio en 2009). Les projets de rénovation en cours ou à venir qui figurent dans le plan d'investissement se montent actuellement à plus de 500 millions. Le besoin d'investissement correspondant a atteint environ 100 millions en 2009. De plus, des travaux d'entretien courant de l'ordre de 20 millions ont été financés par le crédit de charges (contribution au financement). Les nouvelles grandes constructions réalisées en 2009 sont la Life Science Plattform de l'EPFZ (14 mio) et le Learning Center de l'EPFL (6 mio).

En 2009, des fonds de tiers totalisant 6,7 millions ont été investis dans les constructions. Ils ont notamment contribué à la construction du Learning Center de l'EPFL, cofinancé à raison de 50 millions par des fonds de tiers. Les EPF explorent par ailleurs d'autres types de partenariats afin de financer des immeubles à affectation spécifique, tels des logements pour étudiants ou un centre de congrès. Dans la conjoncture actuelle, l'acquisition de fonds de tiers s'avère cependant difficile.

Le domaine des EPF a participé à raison de 50 millions à la deuxième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle de la Confédération. Sur ce total, 37 millions sont venus s'ajouter au crédit d'investissement. Ces ressources financent des projets d'infrastructure pour les activités d'enseignement et de recherche du domaine des EPF, ainsi que des rénovations destinées à optimiser le bilan énergétique de bâtiments. Ces projets seront mis en œuvre au cours des premiers mois de 2010.



No enreg. 1.10060.329.00348.02 (traduction)

Rapport de l'organe de révision

aux Commissions des finances des Chambres fédérales

Comptes consolidés du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'année 2009

En application de l'article 35a de la Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (EPF) nous avons vérifié, en notre qualité d'organe de révision, les comptes annuels consolidés englobant le bilan, le compte de résultats, le compte d'investissements, les flux de fonds et l'annexe (éléments selon article 16, alinéa 6 de l'Ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3) du Conseil des EPF, des écoles polytechniques fédérales et des établissements de recherche pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 (compte spécial 2009, pages 33 à 58).

Responsabilité du Conseil des EPF

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales (ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3 ; ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123 ; manuel de présentation des comptes du domaine des EPF), incombe au Conseil des EPF (CEPF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le CEPF est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du CDF en tant qu'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur

prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Conformément à la loi sur le Contrôle fédéral des finances (RS 614.0), le Contrôle fédéral des finances est indépendant et il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

Opinion d'audit et recommandation

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés sont conformes aux dispositions légales et au manuel de présentation des comptes du domaine des EPF.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

En concordance avec la loi sur le Contrôle fédéral des finances et les Normes d'audit suisses, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne existe pour l'établissement et la présentation des comptes annuels, conformément aux prescriptions du Conseil des EPF.

Berne, le 24 mars 2010

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES

Le Directeur



K. Grüter

Annexe : Compte d'Etat – compte spécial 2009 du Domaine des EPF

